Quatre-vingt-quatrième année. — N° 47. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 22 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 16 février 1952 relatif à l'organisation de l'examen professionnel et psychotechnique pour le recrutement des conducteurs d'automobile des ministères (p. 2155).

Ministère de la justice.

Décret du 15 février 1952 portant substitution de nom (p. 2156).

Décret du 18 février 1952 portant nomination d'un magistrat et le maintenant en position de détachement (p. 2156).

Décret portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat (rectificatif) (p. 2156).

Arrêté du 16 février 1952 portant ouverture d'un concours, en 1952, pour le recrutement d'adjoints d'économat stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 2156).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 12 février 1952 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Ankara (p. 2157).

Ministère de la défense nationale.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 2157).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 2157).

Décret portant nomination dans le corps des officiers de réserve de la marine (rectificatif) (p. 2157).

Arrêté du 11 février 1952 relatif à la constitution d'un cadre de spécialistes des hôpitaux maritimes (catégorie pneumologie-phtisiologie) (p. 2157).

Arrêté portant réintégration dans les cadres (armée de terre, active) (p. 2157).

Arrêté portant nominations et radiations dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient (rectificatif) (p. 2157).

Décision portant attribution du certificat de mécanicien volant (p. 2158).

Décision portant nominations dans le corps des sous-officiers (armée de l'air, réserve) (rectificatif) (p. 2158).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (service de santé) (p. 2158).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décrets des 18 et 19 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2158).

Décret du 18 février 1952 portant réintégration et reconstitution de la carrière d'un inspecteur de l'économie nationale précédemment dégagé des cadres (p. 2159).

Décret n° 52-179 du 20 février 1952 portant dérogation aux dispositions financières transitoires instituées par l'article 4 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 (Reconstruction et urbanisme) (p. 2159).

Décret portant nomination de conseillers du commerce extérieur de la France (rectificatif) (p. 2159).

Arrêté du 18 janvier 1952 relatif aux rémunérations du directeur et du personnel de la régie des services commerciaux (caisse nationale des monuments historiques) (p. 2160).

Arrêtés du 18 février 1952 portant délégations de signature (p. 2160).

Arrêtés du 18 février 1952 portant remises de débets (p. 2161).

Tableau d'avancement, de l'année 1951, des administrateurs civils du ministère des affaires économiques et *arrêté* portant promotions (p. 2161).

Tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1951 (revenus de 1951) (rectificatif) (p. 2161).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 28 janvier 1952 relatif à la compétence de la commission consultative des marchés (p. 2162).

Arrêté du 6 février 1952 fixant le budget autonome additionnel de l'école nationale supérieure des beaux-arts pour l'exercice 1951 (p. 2162).

Arrêté du 14 février 1952 relatif aux examens et concours de l'enseignement du premier degré (p. 2162).

Arrêté du 21 février 1952 portant création d'une commission chargée d'examiner les résultats obtenus par le conservatoire national des arts et métiers et par les cours de perfectionnement conduisant à la promotion ouvrière (p. 2163).

Arrêté portant composition de la commission consultative permanente pour les études de biochimie clinique (p. 2163).

Arrêté portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'institut d'études politiques de l'université de Lyon (p. 2163).

Arrêtés portant nomination, délégation de fonctions, détachements et rectificatif (architecture et enseignement du premier degré) (p. 2163).

Liste des villes d'art et localités de caractère artistique et pittoresque dans lesquelles seront établies des zones d'affichage restreint (p. 2164).

Liste de sites classés et déclassés (année 1951) (p. 2164).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 11 février 1952 fixant le nombre de places mises au concours d'entrée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers et la date des épreuves (p. 2165).

Arrêté du 14 février 1952 fixant les dates et l'organisation des opérations électorales en vue du renouvellement des commissions administratives paritaires provisoires nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'enseignement technique (p. 2165).

Arrêtés portant détachements (enseignement technique) (p. 2165).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 19 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2165).

Arrêté du 11 février 1952 affectant le produit des péages perçus au port de Bayonne au profit de la chambre de commerce de cette ville (p. 2166).

Arrêté du 12 février 1952 modifiant la consistance des circonscriptions d'inspection générale des ponts et chaussées (p. 2166).

Arrêté du 15 février 1952 portant délégation de signature (p. 2167).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 15 février 1951 portant homologation de normes (p. 2167).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité du contentieux (p. 2167).

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant du comité technique d'importation de la construction électrique (p. 2167).

Arrêtés portant nominations, réintégration et affectation (mines) (p. 2167).

Liste d'admissibilité à l'emploi d'adjoint technique des mines (p. 2168).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 17 janvier 1952 relatif à la rémunération du chef des services comptables, agent comptable de l'office national antiacridien (p. 2168).

Arrêté du 21 janvier 1952 relatif au payement, en 1952, de la prime à l'éleveur naisseur prévue par l'arrêté du 13 mai 1949 (p. 2168).

Arrêté du 5 février 1952 portant agrément de laboratoires pour la répression des fraudes (p. 2168).

Arrêté du 5 février 1952 portant approbation du deuxième budget additionnel pour l'exercice 1951 de l'office national antiacridien (p. 2168).

Arrêtés et *décision* portant nomination, intégration, réintégration, mutations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté.

Eaux et forêts (p. 2169).

Ecoles nationales vétérinaires (p. 2169).

Haras nationaux (p. 2169).

Services agricoles (p. 2169).

Liste des élèves de l'institut national agronomique ayant obtenu le diplôme d'ingénieur agronome (p. 2169).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-180 du 20 février 1952 fixant la date des élections générales aux assemblées locales en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar (p. 2171).

Arrêtés des 18 et 19 février 1952 portant délégations de signature (p. 2171).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 11 et 12 février 1952 relatifs à la durée du mandat des délégués du personnel auxiliaire aux conseils interdépartementaux de discipline (p. 2169).

Arrêté du 13 février 1952 modifiant l'arrêté du 6 juillet 1951 portant fixation des ressources du fonds commun de l'allocation de logement susceptibles d'être affectées à l'attribution de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat (p. 2169).

Arrêté du 16 février 1952 autorisant une caisse de retraites à fonctionner (p. 2170).

Arrêté du 16 février 1952 fixant les éléments de notation pour le calcul des notes chiffrées des fonctionnaires des directions régionales de la sécurité sociale (p. 2170).

Arrêté portant nomination d'un administrateur provisoire de la caisse primaire de sécurité sociale du Morbihan (p. 2170).

Décision du 22 janvier 1952 modifiant l'article 8 *a* de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux (p. 2171).

Tableau d'avancement de grade des administrateurs civils, pour l'année 1951 (p. 2171).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés des 31 janvier et 1er février 1952 portant approbation des statuts de sociétés d'habitations à loyer modéré (p. 2172).

Arrêtés du 20 février 1952 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 2172).

Arrêtés portant promotions, nomination et détachements (administration centrale et inspecteurs) (p. 2172).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 2173).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret fixant le tarif de la taxe de séjour perçue dans la station climatique de Malo-les-Bains (Nord) (rectificatif) (p. 2161).

Arrêté du 13 février 1952 relatif à la composition du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes (p. 2161).

Arrêté relatif au relèvement des rémunérations des fonctionnaires et agents des hôpitaux et hospices publics, à compter des 1er mars et 10 septembre 1951 (rectificatif) (p. 2162).

Liste des médecins reçus au concours en vue de l'inscription sur la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums et *arrêté* portant inscription sur ladite liste (p. 2162).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant mutation (services extérieurs) (p. 2171).

Ministère de la marine marchande.

Décret du 19 février 1952 portant nomination du directeur de l'établissement national des invalides de la marine (p. 2172).

Arrêtés portant promotions (administration centrale) (p. 2172).

Ministère de l'information

Arrêtés portant intégrations (radiodiffusion française) (p. 2173).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 2173).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Vérification de pouvoirs. — Réunion de commission (p. 2173).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membres de commissions. — Réunions de commissions des 20 et 21 février 1952. — Convocations de commissions (p. 2174).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis d'examen aux fonctions de traducteur-rédacteur de procès-verbaux aux Nations Unies, à l'U.N.E.S.C.O., l'I.C.I.T.O., la F.A.O. (p. 2175).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis d'ouverture d'un concours d'admission dans le corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique (rectificatif) (p. 2175).

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Résultats du tirage de la septième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 2176).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la Hollande (rectificatif) (p. 2176).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaire (p. 2175).

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans un musée contrôlé (p. 2175).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium d'Helfaut (Pas-de-Calais) (p. 2176).

Situation de la Banque de France (p. 2177).

Annonces (p. 2178).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 20 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 21 février 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 523).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 12

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 21 février 1952 (p. 257).

AVIS AUX ABONNES

Le cinquième cahier (pp. 129 à 160) de la **table annuelle de 1951 (édition lois et décrets)** est joint au présent numéro; les premier et deuxième cahiers ont fait l'objet d'un envoi spécial effectué le 17 février 1952; les troisième et quatrième cahiers étaient annexés au *Journal officiel* du 21 février 1952.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

FONCTION PUBLIQUE

Organisation de l'examen professionnel et psychotechnique pour le recrutement des conducteurs d'automobile des ministères.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Sur le rapport du directeur de la fonction publique,

Arrête:

Art. 1er. — L'examen professionnel prévu pour le recrutement de conducteurs d'automobile de deuxième et première catégorie, par les décrets portant statuts particuliers de ces corps de fonctionnaires dans les différents départements ministériels, comprend les épreuves suivantes:

A. — *Epreuves communes à l'examen de conducteur de première catégorie et à l'examen de conducteur de deuxième catégorie.*

1° Epreuve pratique permettant d'apprécier la manière de conduire des candidats. En outre, les candidats seront interrogés oralement sur l'application des prescriptions du code de la route, ainsi que sur les dispositions à prendre en cas d'accident (coefficient 2).

2° Epreuve permettant d'apprécier les connaissances des candidats sur la nomenclature et la structure de certains éléments du moteur et dispositifs connexes (coefficient 1).

B. — *Epreuve spéciale à l'examen de conducteur de première catégorie.*

Epreuve de dépannage simple se rapportant à certains éléments du moteur et dispositifs connexes (coefficient 2).

Art. 2. — L'examen professionnel prévu à l'article 1er a lieu par administration ou groupe d'administration.

Le programme détaillé des épreuves est déterminé par arrêté conjoint du ministre, chargé de la fonction publique, et du ou des ministres intéressés.

Art. 3. — Il est constitué, par arrêté du ou des ministres intéressés, un jury qui comprend obligatoirement un représentant du corps des conducteurs d'automobile de l'administration intéressée.

Art. 4. — Le jury établit, dans la limite du nombre des emplois à pourvoir, la liste d'admissibilité qui classe par ordre de mérite les candidats ayant totalisé le plus grand nombre de points aux épreuves de l'examen.

Il dresse, en outre, une liste complémentaire classant, également par ordre de mérite, les candidats qui ont obtenu, pour l'ensemble des épreuves de l'examen, une note moyenne égale ou supérieure à une note fixée par le jury.

Art. 5. — Les candidats inscrits sur la liste d'admissibilité doivent satisfaire aux épreuves d'un examen psychotechnique subies au laboratoire de psychotechnique de la régie autonome des transports parisiens, habilité à cet effet.

Au cas où un ou plusieurs de ces candidats ne satisferaient pas à cet examen, il est fait appel, suivant l'ordre du classement, à un nombre équivalent de candidats inscrits sur la liste complémentaire.

Le jury prévu à l'article 3 ci-dessus recueille les résultats des épreuves de l'examen psychotechnique.

D'après ce résultat, il élimine, le cas échéant, un ou plusieurs des candidats inscrits sur la liste d'admissibilité et arrête en conséquence la liste d'admission des autres candidats qui demeurent classés dans l'ordre de mérite établi par la liste d'admissibilité et qui sont proposés pour être nommés en qualité de conducteur d'automobile stagiaire dans la limite des emplois à pourvoir.

Art. 6. — Le directeur de la fonction publique et le directeur général, directeur ou chef de service chargé de la gestion des fonctionnaires du corps des conducteurs d'automobile de chaque département ministériel intéressé sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PIERRE-MARCEL THEIL.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 15 février 1952 portant substitution de nom.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice;
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

AVROUTZKI (Jean), né le 27 mars 1913 à Paris (13e), demeurant à Paris (20e), 40, rue des Prairies, et sa fille mineure, Nicole, née le 12 avril 1938 à Paris (15e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « AUVRAUD », afin de s'appeler légalement à l'avenir « AUVRAUD », au lieu de « AVROUTZKI ».

AVROUTZKI (Jacques), né le 27 mars 1913 à Paris (13e), demeurant à Paris (11e), 1, rue Jean-Macé, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « AUVRAUD », afin de s'appeler legalement à l'avenir « AUVRAUD », au lieu de « AVROUTZKI ».

AVROUTZKI (Denise-Thérèse), née le 4 juin 1929 à Troyes (Aube), demeurant à Paris (11e), 1, rue Jean-Macé, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « AUVRAUD », afin de s'appeler légalement à l'avenir « AUVRAUD », au lieu de: « AVROUTZKI ».

BAGDAOUI (Raouta), épouse GURY, née le 8 août 1911 à Oued-Imbert (Oran), demeurant à Oran (Algérie), 4, rue de Turin, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « GOMEZ », afin de s'appeler légalement à l'avenir « GOMEZ », au lieu de « BAGDAOUI ».

GEZUNDHEJT (Noé), né le 6 août 1903 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 8, boulevard Magenta, et ses enfants mineurs: 1° Claude-Christiane, née le 9 novembre 1936 à Paris (11e); 2° Gérard-Charles, né le 4 mars 1948 à Paris (19e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « NOET », afin de s'appeler légalement à l'avenir « NOET », au lieu de « GEZUNDHEJT ».

GOLDBERG (Ellias), né le 27 janvier 1910 à Paris (6e), demeurant à Paris, 31, rue du Nord, et son enfant mineur, Alain-Claude, né le 17 mai 1936 à Paris (14e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « GAUBERT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « GAUBERT », au lieu de « GOLDBERG ».

HANFTWURTZEL (Wolff), né le 13/26 février 1909 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 91, boulevard Beaumarchais, et son enfant mineur, Danielle-Simone, née le 4 décembre 1917 à Paris (17e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « AUDURCET », afin de s'appeler légalement à l'avenir « AUDURCET », au lieu de « HANFTWURTZEL ».

JACHNOVITCH (Marcel), né le 6 août 1904 à Paris (9e), demeurant à Neuilly-sur-Seine (Seine), 16, boulevard Inkermann, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « JACNO », afin de s'appeler légalement à l'avenir « JACNO », au lieu de « JACHNOVITCH ».

KOPOLOVITZ (Jean), né le 29 septembre 1910 à Jassy (Roumanie), demeurant à Paris, 2 *bis*, rue Oswaldo-Cruz, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « COPPOT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « COPPOT » au lieu de « KOPOLOVITZ ».

NIVET-DOUMER (Pierre-Alphonse-Henri), né le 12 septembre 1909 à Cherbourg (Manche), demeurant à Paris, 25, avenue George-V, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « NIVET » afin de s'appeler légalement à l'avenir « NIVET » au lieu de « NIVET-DOUMER ».

NOKHIMOVSKY (Naoum), né le 26 mai 1912 à Lille (Nord), demeurant à Paris, 19, rue Leconte-de-Lisle, et son enfant mineur, NOCHIMOVSKY (Patrick), né le 20 octobre 1940 à Capdenac (Aveyron), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « NOCHY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « NOCHY » au lieu de « NOKHIMOVSKY » et « NOCHIMOVSKY ».

ORLOWSKI (Aaron), né le 16 novembre 1904 à Varsovie (Pologne), demeurant à Colombes (Seine), 51, avenue Henri-Barbusse, et ses enfants mineurs: 1° Maurice, né le 8 juin 1933 à Paris (4e); 2° Suzanne-Dora, née le 8 mai 1936 à Paris (10e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « ORLOW » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ORLOW » au lieu de « ORLOWSKI ».

OVROUTZKI (Daniel), né le 15 juillet 1928 à Paris (11e), demeurant à Paris, 20, rue de la Folie-Méricourt, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « AUVRAUD » afin de s'appeler légalement à l'avenir « AUVRAUD » au lieu de « OVROUTZKI ».

OVROUTSKY (Daniel-Charles), né le 11 juin 1926 à Paris (4e), demeurant à Paris, 11, rue de Fécamp, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « AUVRAUD » afin de s'appeler légalement à l'avenir « AUVRAUD » au lieu de « OVROUTSKY ».

PAPPAZOGLOU (Jean), né le 6 août 1906 à Smyrne (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 9, boulevard Lord-Duveen, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « PALOUX » afin de s'appeler légalement à l'avenir « PALOUX » au lieu de « PAPPAZOGLOU ».

SZACHNIUK (Abraham), né le 19 mars 1905 à Luck (Pologne), demeurant à Paris, 65, faubourg Saint-Denis est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « GACHOT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GACHOT » au lieu de SZACHNIUK ».

WAKHROUCHEFF (Georges), né le 24 août 1902 à Viatka (Russie), demeurant à Paris, 9, boulevard des Capucines, et son enfant mineur, André-Georges, né le 22 mai 1936 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « VACROUX » afin de s'appeler légalement à l'avenir « VACROUX » au lieu de « WAKHROUCHEFF ».

Art. 2. — Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT

Décret du 18 février 1952 portant nomination d'un magistrat et le maintenant en position de détachement.

Par décret en date du 18 février 1952:

M. Loisel, substitut de procureur de la République de 1re classe, détaché au ministère de la santé publique et de la population, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Baina, en remplacement de M. Ricard, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Tizi-Ouzou.

M. Loisel, nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Baina par le présent décret, sera, à compter de son installation dans lesdites fonctions, maintenu en position de détachement.

Décret portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 février 1952: page 1891, 2e colonne, 44e ligne, au lieu de: « M. Auchecorne, suppléant du juge de paix de Montivilliers », lire: « M. Hauchecorne, suppléant du juge de paix de Montivilliers ».

Ouverture d'un concours, en 1952, pour le recrutement d'adjoints d'économat stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'article 29 de la loi de finances pour l'exercice 1951, n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres en exécution de la loi n° 1680 du 3 septembre 1947 modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948,

Vu le décret n° 50-78 du 13 janvier 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel administratif des services extérieurs de l'éducation surveillée;

Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'ouverture d'un concours pour le recrutement de deux adjoints d'économat stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée est autorisée au cours du deuxième trimestre de l'année 1952. Ce concours sera organisé dans les conditions prévues par le décret du 13 janvier 1950 susvisé.

Art. 2. — Indépendamment des emplois auxquels donne accès le concours autorisé à l'article 1er du présent décret, il pourra être pourvu à un emploi vacant d'adjoint d'économat des services extérieurs de l'éducation surveillée, par voie de reclassement de fonctionnaires dégagés des cadres en vertu de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat modifiée par les lois nos 48-1227 du 22 juillet 1948, 51-714 du 7 juin 1951 et 51-1509 du 31 décembre 1951; les intéressés devront réunir les conditions fixées à l'article 3 ci-après.

La date limite d'envoi des candidatures au centre d'orientation et de réemploi du ministère du travail est fixée au 1er avril 1952.

Ce reclassement est soumis aux dispositions générales du décret n° 49-50 du 11 janvier 1949.

Art. 3. — Les fonctionnaires bénéficiaires de l'article 2 ci-dessus doivent être âgés de quarante ans au plus au 1er janvier 1952, avoir occupé un emploi classé soit dans la catégorie A, soit dans la catégorie B, prévues à l'article 31 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et justifier d'un des diplômes exigés à l'article 4 du décret n° 50-78 du 13 janvier 1950 portant règle-

ment d'administration publique relatif au statut particulier du personnel administratif des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Art. 4. — La période d'essai prévue par le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 est fixée, pour le bénéficiaire de l'article 2 ci-dessus, à un an; l'intéressé l'accomplira en qualité d'adjoint d'économat stagiaire. A l'expiration de cette période, il pourra être reclassé dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 49-50 du 11 janvier 1949.

Art. 5. — Si le poste réservé aux fonctionnaires dégagés des cadres ne peut être pourvu au 1er juillet 1952, l'emploi vacant pourra être attribué au premier des candidats classés sur une liste complémentaire d'admission dressée par le jury à l'issue des épreuves orales du concours normal de recrutement. Dans ce cas, ce dernier candidat serait nommé adjoint d'économat stagiaire.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le directeur de l'éducation surveillée,
JACQUES SIMÉON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de la fonction publique et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL THIEL.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 12 février 1952 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Ankara.

Le Président de la République,
Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,
Vu l'article 30 de la Constitution;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Tarbe de Saint-Hardouin (Hardouin-Marie-Jacques), ambassadeur de France, représentant de la France auprès de la commission consultative pour les réfugiés et les travaux de Palestine, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Ankara, en remplacement de M. Lescuyer.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1951: page 13087, 2e colonne, dernière ligne, au lieu de: « M. Bellando (J.-G.-M.), capitaine de vaisseau; 55 annuités. Officier du 11 janvier 1940 trois fois cité », lire: « M. Bellando (J.-G.-M.), capitaine de vaisseau; 55 anuités. Officier du 11 janvier 1936 trois fois cité ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1952:

Page 1751, 2e colonne, au lieu de: « Bossu (Georges-Florent), sergent », lire: « Bossu (Georges-Florent), sergent-chef »; au lieu de: « Diemet (André-François) », lire: « Diemert (André-François) ».

Page 1752, 2e colonne, au lieu de: « Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme », lire: « Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme ».

Décret portant nomination dans le corps des officiers de réserve de la marine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 février 1952: page 1862, 1re colonne:

Au lieu de:
Branche « Transmissions ».
M. Jajugie (Vincent), du port de Lorient.
Lire:
Branche « Transmissions ».
M. Lajugie (Vincent), du port de Lorient.

Constitution d'un cadre de spécialistes des hôpitaux maritimes (catégorie pneumologie-phtisiologie).

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 21 décembre 1930, portant réorganisation des services hospitaliers de la marine (ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété);

Vu l'arrêté du 23 décembre 1930, portant institution de concours pour les emplois de médecins, chirurgiens et spécialistes des hôpitaux maritimes (ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et particulièrement l'arrêté du 29 janvier 1952),

Arrête:

Art. 1er. — Pour constituer un premier cadre de spécialistes des hôpitaux maritimes (catégorie pneumologie-phtisiologie), la mesure transitoire suivante sera prise dans le délai de trente jours qui suivra la publication du présent arrêté:

« Le ministre pourra nommer, sur titres, spécialistes des hôpitaux maritimes (catégorie pneumologie-phtisiologie), les médecins de la marine qui, avec l'agrément du ministre de la santé publique, ont été affectés à des services spécialisés en phtisiologie et y ont exercé leurs fonctions pendant au moins cinq ans ».

Art. 2. — Le directeur central des services de santé des armées au ministère de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1952.

Pour le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale et par délégation:
Le conseiller technique,
CHARLES MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

Réintégration dans les cadres (armée de terre, active).

Par arrêté du 12 février 1952:

Les officiers d'infanterie dont les noms suivent, placés hors-cadres, en mission au titre du ministère des affaires étrangères (à la disposition du commissaire résident général de la République française au Maroc), sont réintégrés dans les cadres, à compter des dates ci-après:

MM. le lieutenant-colonel Blanckaert (Henri-Marie-Roger-Michel), 1er septembre 1951.

le lieutenant Carron de la Carrière (Etienne-Joseph-Marie), 1er octobre 1951.

M. le lieutenant du génie Tartarin (Julien-Alexandre-Robert), placé hors cadres, en mission, au titre du ministère de la France d'outre-mer (à la disposition du haut commissaire de la République française en Afrique équatoriale française), est réintégré dans les cadres, à compter du 24 octobre 1951.

M. le lieutenant des affaires militaires musulmanes Happe (Michel-Maurice-Paul), placé hors cadres, en mission, au titre du ministère de la France d'outre-mer (à la disposition du gouverneur du Niger), est réintégré dans les cadres à compter du 8 décembre 1951.

M. le lieutenant du génie du cadre des adjoints du service des bâtiments, Vincent (Roger-Marcel), placé hors cadres, en mission, au titre du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, est réintégré dans les cadres, à compter du 1er mai 1947 (régularisation).

Corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1952:

Page 602, au grade d'officier adjoint, au lieu de: « Paitier (Michel) », lire: « Pailler (Michel) »; au grade d'attaché de 2e classe, au lieu de: « De Maiglaive (Edith) », lire: « De Malglaive (Edith) »; au grade d'agent de 1re classe, au lieu de: « Codereil (Marie-Paule) », lire: « Codhreil (Marie-Paule) ».

Page 603, commis de 2e classe, au lieu de: « Danielly (Emile), 7-10-1951 », lire: « Danielly (Emile), 1-10-1951 ».

Attribution du certificat de mécanicien volant.

Par décision du secrétaire d'Etat à la marine en date du 15 février 1952, le certificat de mécanicien volant est attribué, à compter du 1er février 1952, à M. l'ingénieur mécanicien de 3e classe de réserve Barrière (M.)

Nominations dans le corps des sous-officiers (armée de l'air, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 février 1952, page 1636, 2e colonne:

Au lieu de:

Verraest (Jules-Hubert), numéro incorporation air: H 73892.
Cénés (Jean-Claude-Denis), numéro incorporation air: H 74144.

Lire:

Verraest (Jules-Hubert), numéro incorporation air: H 68632.
Cénée (Jean-Claude-Denis), numéro incorporation air: H 74144.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

MAINTENANCE DU DEUXIEME TRIMESTRE 1952

Service de santé militaire.

(Métropole, section terre).

Les directeurs régionaux du service de santé, devront dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les personnels désignés, reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces personnels de la permission de départ colonial.

1° OFFICIER

M. Barrière (Marcel-Félix-Eugène), médecin capitaine, 8e région militaire.

2° SOUS-OFFICIERS

Adjudant-chef.

Prime (Armand), 11e S. I. M.

Adjudants.

Consil (Jean), 2e S. I. M.
Cattet (Louis), 9e S. I .M.

Sergents-majors.

Sèbe (Raymond), 11e S. I. M.
Drevon (Marc), E. S. S. M. (petit état-major).
Boissière (Georges), 11e S. I. M.
Santer (André), 661e S. I. M.
Touitou (Simon), 661e S. I. M.
Serpeau (Claude), 4e S. I. M.
Peyre (Roger), 5e S. I. M.
Delbouis (Henri), 661e S. I. M.
Rougiron (Antonin), 1er S. I. M.

Sergents-chefs.

Ouger (Albert), 11e S. I. M.
Suffys (René), 2e S. I. M.
Gaume (Maurice), 661e S. I. M. (Autriche).
Gorguet (Georges), 5e S. I. M.
Raby (Marcel), 4e S. I. M.
Delmas (Urbain), 6e S. I. M.
Kone (Mamadou), 12e S. I. M.
Sfez (Sasson), 12e S. I. M.
Aglioni (André), 10e S. I. M.
Allem Abdelkader, 10e S. I. M.
Bouyer (Henri), 11e S. I. M.
Lafontaine (Jules), 11e S. I. M.

Sergents.

Quélard (André), 3e S. I. M.
Poggionovo (Pierre), 9e S. I. M.
Kaizer (Maurice), 12e S. I. M.
Delenne (Lucien), 9e S. I. M.
Soignier (Gilbert), 4e S. I. M.
Picat (Georges), 4e S. I. M.
Bornel (Georges), 7e S. I. M.
Quilbec (Pierre), 11e S. I. M.
Guyot (Georges), 6e S. I. M. (base 901).
Lallemand (Pierre), 3e S. I. M.
Dubois (Jean), 10e S. I. M.
Stavaraski (Michel), 1er S. I. M.
Gromaire (Guy), 11e S. I. M.
Reckel (Michel), 661e S. I. M.
Marquaille (Claude), 2e S. I. M.

MISE EN ROUTE

Ces militaires se tiendront prêts à être dirigés sur Marseille (9e section d'infirmiers militaires), à compter du 1er avril 1952, et recevront en temps utile toutes instructions en vue de leur mise en route effective.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Un exemplaire de l'état nominatif, modèle 1, du personnel désigné ci-dessus, doit être adressé par voie aérienne, directement d'urgence, par les directeurs régionaux du service de santé au général de corps d'armée, commandant en chef en Indochine par intérim (état-major, 1er bureau).

Cet état, conforme au modèle défini au *B. O.*, p.p. 1949, pages 5957 et 5958, doit être établi avec la plus grande exactitude et les renseignements portés, contrôlés avec soin.

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret du 18 février 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 18 février 1952, rendu sur le rapport du ministre des affaires économiques, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Miquel (Charles), industriel, président de la chambre de commerce d'Evreux. Chevalier du 28 février 1936.

Décret du 18 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 18 février 1952, rendu sur le rapport du ministre des affaires économiques, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Becker (Jean), administrateur de 1re classe, directeur régional de l'institut national de la statistique et des études économiques. Chevalier du 7 août 1936.

Imandt (Carl-Joseph-Pierre-Anatole), architecte. Chevalier du 12 janvier 1932.

Jaboulet-Vercherre (Ulysse), président du syndicat général des négociants en vins fins des côtes du Rhône. Chevalier du 23 octobre 1945.

Au grade de chevalier.

MM.

Cabanne (Yvan), administrateur civil au ministère des affaires économiques; 19 ans de services civils et militaires, dont 1 an de mobilisation et 4 années de prisonnier de guerre, au total 24 annuités.

Mme veuve Carboni (Agnès), commerçante; 48 ans d'activité professionnelle, au total 48 annuités.

Dutheil (Georges), industriel (textile); 54 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 5 ans de mobilisation, au total 59 annuités.

Favier (Fernand-Oscar), vice-président de la caisse d'épargne de Cannes; 47 ans d'activité professionnelle, dont 4 ans de mobilisation, au total 51 annuités.

Gay (Jean-Alexandre), maître imprimeur; 40 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 5 ans de mobilisation, au total 45 annuités.

Gouilly (Jean), administrateur à la direction régionale de l'institut national de la statistique et des études économiques de Limoges; 25 ans de services civils et militaires, dont 1 an de mobilisation, au total 26 annuités.

Grousset (Marie-Joseph), commissaire expert économique d'Etat; 33 ans de services civils et militaires, dont 2 ans de mobilisation, au total 35 annuités.

Guichard (Jean), administrateur civil de 1re classe à la direction générale des prix et du contrôle économique; 26 ans de services civils et militaires, dont 2 ans de mobilisation, au total 28 annuités.

Jamein (Jacques-Henri-Jules), commissionnaire en douanes agréé; 40 ans d'activité professionnelle.

Jiquel (Jules), directeur au contrôle économique; 36 ans de services civils et militaires, dont 4 ans de mobilisation, au total 40 annuités.

Kessler (Jean-Pierre), industriel; 34 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 3 ans de mobilisation, au total 37 annuités.

Lamourere (Pierre-Marie-Guillaume), chargé de mission; 26 ans de services civils et militaires, dont 4 ans de mobilisation et 10 ans hors d'Europe, au total 33 annuités.

Lanusse-Grousse (Henri-Paul), administrateur directeur général de société; 38 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 6 ans de mobilisation, au total 44 annuités.

Lemaire (Henri), président de la délégation commerciale du comité interprofessionnelle du vin; 28 ans d'activité professionnelle, 28 annuités.

Magne (Georges-Marie-Jean-Baptiste), industriel; 48 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 5 ans de mobilisation, au total 53 annuités.

Mantelet (Jean), président directeur général de société; 33 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 2 ans de mobilisation, au total 35 annuités.

Mayer (Lucien-Albert-Adolphe), administrateur de sociétés; 37 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 5 ans de mobilisation, au total 42 annuités.

Riche (Georges-Emile-Jean), directeur de l'Union pour le crédit à l'industrie nationale (UCINA); 40 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 5 ans de mobilisation, au total 45 annuités.

Rolland (Roger-Jacques), industriel; 45 annuités d'activité professionnelle et de services militaires.

Décret du 18 février 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 18 février 1952, rendu sur le rapport du ministre des affaires économiques et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion et les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Odet (Joseph), président de la chambre syndicale des bijoutiers Chevalier du 18 février 1929.

Au grade de chevalier.

MM.

Amic (François-Louis), industriel; 33 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 2 ans de mobilisation, au total 35 annuités.

Lux (Charles-Victor-Léopold-Nicolas), administrateur civil de 1re classe à la direction générale des prix et du contrôle économique; 28 ans de services civils civils et militaires, dont 2 ans de mobilisation, au total 30 annuités.

Décret du 19 février 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 février 1952, rendu sur le rapport du ministre des affaires économiques et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade de commandeur.

M. Legros (Etienne-Louis), contrôleur d'Etat. Officier du 17 septembre 1946.

Décret du 19 février 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 février 1952, rendu sur le rapport du ministre des affaires économiques et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade d'officier.

MM.

Gardellini (Robert), directeur honoraire au ministère des finances et des affaires économiques. Chevalier du 25 décembre 1945 (titres exceptionnels).

Lassalle (Eugène-Edouard), chef de service au ministère des affaires économiques. Chevalier du 1er décembre 1945 (titres exceptionnels).

Décret du 19 février 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 février 1952, rendu sur le rapport du ministre des affaires économiques et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade de chevalier.

MM.

Carré-Bonvalet (Roger), chargé de mission à la direction des programmes économiques; 17 ans 4 mois de services civils et militaires, dont 2 ans de mobilisation, au total 19 ans 4 mois (titres exceptionnels).

Rossignol (Jean-Hyppolite-Gabriel), président directeur général de société; 23 ans 2 mois d'activité professionnelle et de services militaires, dont 1 an de mobilisation, au total 24 ans 2 mois (titres exceptionnels).

Décret du 18 février 1952 portant réintégration et reconstitution de la carrière d'un inspecteur de l'économie nationale précédemment dégagé des cadres.

Par décret en date du 18 février 1952, M. Demongeot (Alfred), inspecteur de 2e classe de l'économie nationale, précédemment dégagé des cadres, est réintégré dans son emploi à compter du 15 janvier 1949.

M. Demongeot (Alfred), inspecteur de 2e classe de l'économie nationale, est élevé à la 1re classe de son grade à compter du 1er janvier 1950.

Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, et notamment celles du décret du 26 février 1949.

Décret n° 52-179 du 20 février 1952 portant dérogation aux dispositions financières transitoires instituées par l'article 4 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 (Reconstruction et urbanisme).

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre du budget et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'article 4 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952;

Vu la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (réparation des dommages de guerre et construction);

Vu le décret du 5 juillet 1951 portant autorisation de dépenses au titre d'avances en excédent des crédits ouverts (caisse autonome de la reconstruction);

Vu le décret n° 51-1254 du 5 novembre 1951 portant autorisation de dépenses au titre d'avances en excédent des crédits ouverts (caisse autonome de la reconstruction),

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 4 (§ 3) de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est autorisé, au titre des dépenses prévues au paragraphe II: « Dépenses effectuées par l'Etat pour la reconstruction », ligne 6: « Constructions expérimentales par l'Etat d'immeubles d'habitations », de l'état B annexé à la loi n° 51-650 du 24 mai 1951, à passer des marchés nouveaux à concurrence de la fraction non encore utilisée des autorisations accordées par les décrets des 5 juillet et 5 novembre 1951.

Art. 2. — Le ministre des finances, le ministre du budget et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret portant nomination de conseillers du commerce extérieur de la France.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1952:

Page 857, 1re colonne, au lieu de: « Caze », lire: « Cazes »; au lieu de: « Doré (André-Laurent) », lire: « Doré (André-Laurent) »; au lieu de: « Kramer », lire: « Kraemer ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Raunaud », lire: « Raunand »; au lieu de: « Fontanilles (Henri-François) », lire: « Fontanilles (Henry-François) »; au lieu de: « Klin », lire: « Klein ».

Page 858, 1re colonne, au lieu de: « Rathenah », lire: « Rathenau »; au lieu de: « Thillaye du Boulay », lire: « Thillaye du Boullay ».

Rémunérations du directeur et du personnel de la régie des services commerciaux (caisse nationale des monuments historiques).

Le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,

Vu les arrêtés interministériels du 28 mars 1939, du 23 septembre 1943, du 6 mai et du 10 octobre 1945, du 21 avril 1947 et du 22 décembre 1948, fixant la rétribution du chef du service commercial de la caisse nationale des monuments historiques;

Vu l'arrêté interministériel du 29 mai 1951 fixant l'organisation et le fonctionnement de la régie des services commerciaux de la caisse nationale des monuments historiques, et notamment l'article 9,

Arrêtent:

Art. 1er. — La rémunération annuelle du directeur des services commerciaux de la caisse nationale des monuments historiques est fixée ainsi qu'il suit:

A compter du 1er juillet 1949	620.000 F.
A compter du 1er janvier 1950	653.000
A compter du 1er juillet 1950	687.000
A compter du 25 décembre 1950	743.000
A compter du 1er mars 1951	807.000
A compter du 10 septembre 1951	954.000

A cette rémunération s'ajoute une participation aux bénéfices calculée de la façon suivante en prenant pour base le bénéfice net annuel réalisé par les services commerciaux:

2 p. 100 sur la portion du bénéfice net allant jusqu'à 3 millions;
1,50 p. 100 sur la portion du bénéfice net allant de 3 à 5 millions;
1 p. 100 sur la portion du bénéfice net allant au delà de 5 millions.

En outre, le directeur des services commerciaux peut recevoir une indemnité forfaitaire de responsabilité et de frais professionnels dont le montant, considéré pour moitié comme représentatif de frais, sera fixé par le conseil d'administration de la caisse, dans la limite d'un maximum de 10.000 F par mois.

Art. 2. — La rémunération annuelle du chef du service « Achat, vente » est fixée ainsi qu'il suit:

A compter du 1er juillet 1949	540.000 F.
A compter du 1er janvier 1950	576.000
A compter du 1er juillet 1950	612.000
A compter du 25 décembre 1950	648.000
A compter du 1er mars 1951	702.000
A compter du 10 septembre 1951	780.000

En outre, le chef du service « Achat, vente » peut recevoir une indemnité forfaitaire pour frais professionnels dont le montant, considéré comme représentatif de frais, sera fixé par le conseil d'administration de la caisse, dans la limite d'un maximum de 5.000 F par mois.

Art. 3. — La rémunération du chef du service des éditions de la publicité-propagande et des visites-conférences est fixée ainsi qu'il suit:

A compter du 1er avril 1950	396.000 F.
A compter du 25 décembre 1950	432.000
A compter du 1er mars 1951	468.000
A compter du 10 septembre 1951	522.000

Art. 4. — Les salaires des agents d'exécution, administratifs et techniques, des services centraux de la régie sont fixés par le conseil d'administration de la caisse nationale des monuments historiques sur la proposition écrite du directeur des services commerciaux.

Art. 5. — Les arrêtés des 28 mars 1939, 25 septembre 1942, 6 mai et 10 octobre 1945, 21 avril 1947 et 22 décembre 1948 sont abrogés.

Art. 6. — Le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux beaux-arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 janvier 1952.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat aux beaux-arts,
ANDRE CORNU.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu la loi du 26 février 1951 portant transfert d'attributions;

Vu la loi n° 271 du 25 mai 1941 autorisant l'Etat à réassurer les risques de guerre en cours de transport;

Vu l'ordonnance n° 45-123 du 23 janvier 1945 relative à la réassurance maritime;

Vu la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-105 du 23 janvier 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Masselin (Pierre), directeur des assurances, et, à son défaut, à M. Porte (André), directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances toutes ordonnances de payement et de virement, toutes ordonnances de délégation, toutes lettres d'avis d'ordonnances, tous mandats, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, et plus généralement toutes pièces comptables concernant le compte de commerce intitulé: « Assurances et réassurances maritimes et transports » ouvert dans les écritures du Trésor en exécution de l'article 10 de la loi n° 49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Masselin ou de M. Porte, délégation permanente et générale est donnée aux mêmes fins à M. Leroux (Eugène-Louis), chargé du service des assurances contre les risques maritimes de guerre.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

FÉLIX GAILLARD.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu la loi n° 46-1053 du 15 mai 1946 relative à l'exécution des contrats d'assurances sur la vie dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle;

Vu la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948 relative au payement, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des indemnités afférentes à certaines catégories d'opérations d'assurances dommages et d'assurances de personnes;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1948 fixant les modalités d'application de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-105 du 23 janvier 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Masselin (Pierre), directeur des assurances, et, à son défaut, à M. Porte (André), directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances:

1° Toutes ordonnances de payement et de virement, toutes ordonnances, tous mandats, toutes pièces comptables concernant le compte spécial ouvert dans les écritures du Trésor en exécution de l'article 4 de l'ordonnance du 15 novembre 1944 et intitulé: « Application de la réforme monétaire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle », pour tout ce qui concerne l'application de la loi n° 46-1053 du 15 mai 1946 et de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948;

2° Toutes décisions autorisant le payement d'indemnités dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 10 de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Masselin ou de M. Porte, délégation permanente et générale est donnée aux mêmes fins à M. Dodin (Jacques), administrateur civil de classe exceptionnelle, et à Mme Chevallier (Léa), administrateur civil de 2e classe.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952

FÉLIX GAILLARD.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-105 du 23 janvier 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Masselin (Pierre), directeur des assurances, et, à son défaut, à M. Porté (André), directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances tous engagements de dépenses concernant les chapitres budgétaires gérés par la direction des assurances

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Masselin ou de M. Porté, délégation permanente et générale est donnée à M. Dodin (Jacques), administrateur civil de classe exceptionnelle, et à M. Audaed (Jean), administrateur civil de 1re classe, à l'effet de signer tous engagements de dépenses concernant ceux des chapitres visés à l'article 1er dont la gestion incombe à ces fonctionnaires.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

FÉLIX GAILLARD.

Remises de débets.

Par arrêtés en date du 18 février 1952, le président du conseil, ministre des finances, a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 380.000 F, à M. Hermier (Charles), de la somme de 420.439 F qu'il a indûment perçue, pour la période du 1er janvier 1948 au 5 août 1951 inclus, en cumulant intégralement, contrairement à la législation en vigueur, les arrérages de la pension militaire proportionnelle n° B 49005660 avec la pension qui lui est servie par la caisse de retraites de la France d'outre-mer;

2° Sous réserve du versement d'une somme de 200.000 F, à M. Raffeuil (André), de celle de 473.769 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 18 mars 1947 au 30 août 1950, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de la pension militaire d'ancienneté n° B 50401284 et le traitement d'agent technique de la circulation aérienne;

3° Sous réserve du versement d'une somme totale de 87.000 F à Mme Marulier, veuve Chauffournier, de celle de 261.092 F qu'elle a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1937 au 8 septembre 1950, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages des pensions civiles A 60905 et B 50014729, avec ceux des pensions de veuve civile A 3731 et B 50161504, successivement concédées à son profit;

4° Sous réserve du versement d'une somme totale de 212.000 F, à M. Lesteven (Louis-Victor) de la somme de 318.280 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1949 inclus, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire proportionnelle n° B 50145693 avec le traitement d'employé à la direction des travaux publics à Rabat;

5° A Mme Sandret, veuve de la Mare, veuve Arnoux, de la somme dont elle reste redevable sur celle de 479.189 F qu'elle a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1929 au 28 août 1950, en cumulant, contrairement à la législation en vigueur, les arrérages des pensions de veuve de militaire n° 267309, B 14975, A 33092 et B 49014975 qui lui ont été concédées successivement du chef du décès de son premier mari, avec ceux des pensions de veuve civile n° 177745, A 56880 et B 50261633, qui lui ont été allouées successivement à la suite du décès de son second époux.

Tableau d'avancement, de l'année 1951, des administrateurs civils du ministère des affaires économiques.

ADMINISTRATEURS CIVILS EN FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Classe exceptionnelle.

MM. Sapor (Henri), Rias (Paul), Ravan (Marcel), Delahaye (Henri).

1re classe.

MM. Vialas (Georges), Méchali (Prosper), Audran (Maurice).

PROMOTIONS

Par arrêté du 19 février 1952:

Les administrateurs civils de 1re classe (3e échelon) dont les noms suivent, en fonction auprès du gouvernement général de l'Algérie, sont promus administrateurs civils de classe exceptionnelle à compter des dates ci-dessous indiquées:

M. Sapor (Henri), 1er janvier 1951;
M. Rias (Paul), 16 juillet 1951;
M. Ravan (Marcel), 17 juillet 1951;
M. Delahaye (Henri), 1er novembre 1951.

Les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent, en fonction auprès du gouvernement général de l'Algérie, sont promus administrateurs civils de 1re classe (1er échelon) à compter des dates ci-dessous indiquées:

M. Vialas (Georges), 1er juillet 1951;
M. Méchali (Prosper), 2 juillet 1951;
M. Audran (Maurice), 3 juillet 1951.

Tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1951 (revenus de 1951).

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er février 1952:

Page 1358, Département du Finistère, Généralité des cultures, 3e colonne, dernière ligne, au lieu de: « 8.100 », lire: « 3.100 ».

Page 1361, Département de l'Isère, Généralité des cultures, 3e colonne, en regard de: « IV. — Surplus du département, 4e catégorie », au lieu de: « 5.500 », lire: « 3.500 ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret fixant le tarif de la taxe de séjour perçue dans la station climatique de Malo-les-Bains (Nord).

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1952: page 1785, 2e colonne, au lieu de: « Art. 1er — Est fixé ainsi qu'il suit jusqu'au 30 septembre 1951... », lire: « Art. 1er. — Est fixé ainsi qu'il suit jusqu'au 30 septembre 1954... ».

Conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi toujours applicable du 17 mai 1943, modifiée par la loi du 24 avril 1944, relative à l'organisation de l'enseignement préparatoire au diplôme d'Etat de sage-femme, notamment son article 9;

Vu les propositions du ministre de l'éducation nationale, du conseil national de l'ordre des médecins et du conseil national de l'ordre des sages-femmes,

Arrête:

Art. 1er. — Conformément à la composition prévue par l'article 9 de la loi du 17 mai 1943, modifiée par la loi du 24 avril 1944, le conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes, présidé par le ministre de la santé publique et de la population, est composé comme suit:

Membres de droit.

M. le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux, vice-président.

M. le directeur général de l'enseignement supérieur.

Au titre du ministère de la santé publique et de la population.

M. le docteur Coulon, inspecteur général au ministère de la santé publique et de la population.

M. le docteur Berger, inspecteur divisionnaire de la santé en Loire-Inférieure.

M. le professeur Auvigne, représentant le conseil national de l'ordre des médecins.

Mme Jay, secrétaire général du conseil national de l'ordre des sages-femmes, représentant l'organisation professionnelle des sages-femmes.

Mlle Fumey, directrice de la maison-école d'infirmières, à Vanves, représentant le conseil de perfectionnement des écoles d'infirmières.

Une représentante du conseil de perfectionnement des écoles d'assistantes sociales.

Mme Gadou, membre du conseil départemental de l'ordre des sages-femmes de la Seine.

Mlle Guepratte, maîtresse sage-femme à l'école de sages-femmes de Poitiers.

Mme Peclet, secrétaire générale du conseil départemental de l'ordre des sages-femmes du Rhône et présidente d'honneur de l'union nationale des syndicats de sages-femmes.

Au titre du ministère de l'éducation nationale.

M. le professeur Guilhem, directeur de l'école de sages-femmes de Toulouse.

M. le professeur Lacomme, directeur de l'école de sages-femmes de Paris.

M. le professeur Levy-Solal, professeur à la faculté de médecine de Paris.

M. le professeur Paucot, directeur des écoles de sages-femmes de Lille et d'Arras.

M. le professeur Vermelin, directeur de l'école de sages-femmes de Nancy.

Art. 2. — Sont nommés, en outre, membres du conseil à titre consultatif:

Le président du conseil national de l'ordre des sages-femmes.

M. le professeur Rouchy, directeur de l'école de sages-femmes d'Angers.

Art. 3. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 février 1952.

PAUL RIBEYRE.

Arrêté du 13 janvier 1952, relatif au relèvement des rémunérations des fonctionnaires et agents des hôpitaux et hospices publics à compter des 1er mars et 10 septembre 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 février 1952: page 1694, 1re colonne, article 2, 3e alinéa *in fine*, au lieu de: « et notamment de l'article 61 de ce texte », lire: « et notamment de l'article 67 de ce texte ».

Liste des médecins reçus au concours ouvert le 14 janvier 1952, en vue de l'inscription sur la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums.

Par arrêté en date du 11 février 1952, sont déclarés reçus au concours ouvert le 14 janvier 1952 au ministère de la santé publique et de la population, en vue de l'inscription sur la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums, les médecins dont les noms suivent:

1 Eschapasse (Henri).
2 Toty (Lucien), Verdoux (Pierre), *ex æquo*.
4 Tobe (François).
5 Dubray-Vautrin (Jacques).
6 Campo (Alfred).
7 Le Jeune (Olivier).

Liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums pour tuberculose pulmonaire.

(Liste complémentaire de celles des 6 janvier 1950, 4 juillet 1950 et 27 janvier 1951.)

Par arrêté du 11 février 1952, la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums, établie par l'arrêté du 6 janvier 1950 et les arrêtés complémentaires des 4 juillet 1950 et 27 janvier 1951, a été complétée comme suit:

Les docteurs:

MM. Campo (Alfred), Montpellier (Hérault).
Dubray-Vautrin (Jacques), Sceaux (Seine).
Eschapasse (Henri), Toulouse (Haute-Garonne).
Le Jeune (Olivier), Paris.
Tobe (François), Paris.
Toty (Lucien), Suresnes (Seine).
Verdoux (Pierre), Paris.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Compétence de la commission consultative des marchés.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 49-1540 du 1er décembre 1949 instituant auprès du ministère de l'éducation nationale une commission consultative des marchés;

Vu l'arrêté du 18 février 1950 complété par l'arrêté du 15 mars 1951;

Sur le rapport du directeur de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er (§§ 1er et 2) de l'arrêté du 18 février 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

« La commission des marchés est appelée à formuler son avis:

« 1° Sur tous les projets de marchés de travaux passés par l'administration centrale ou par les services extérieurs dont le montant excède 10 millions de francs;

« 2° Sur tous les projets de marchés de fournitures passés par l'administration centrale ou par les services extérieurs dont le montant excède 2 millions de francs.

« Toutefois, les projets de marchés de fournitures de denrées de consommation courante ne lui sont soumis que lorsque leur montant est supérieur à 3 millions de francs. »

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 janvier 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Budget autonome additionnel de l'école nationale supérieure des beaux-arts, pour l'exercice 1951.

Par arrêté en date du 6 février 1952, les prévisions en recettes et en dépenses du budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des beaux-arts pour l'exercice 1951 sont augmentées de la somme de 10.818.553 F.

Examens et concours de l'enseignement du premier degré.

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête:

Art. 1er. — Les dates du concours d'admission aux écoles normales supérieures de Saint-Cloud et Fontenay-aux-Roses ainsi que des certificats d'aptitude relevant de l'enseignement du premier degré, sont fixés, en 1952, comme suit:

DÉSIGNATION DES EXAMENS	DATE de l'ouverture.	DATE de la clôture du registre.	LIEUX OU SE TIENNENT LES SESSIONS		LIEU où se font les inscriptions.
			Épreuves éliminatoires.	Épreuves définitives.	
C. A. à l'enseignement des enfants arriérés..	29 mai.	29 mars.	Chef-lieu du département.	Paris.	Inspection académique et, pour la Seine, à la Sorbonne, secrétariat de l'académie.
C. A. à l'enseignement du travail manuel (aspirantes)	2 juin.	2 avril.	Chef-lieu du département.	Paris.	Idem.
Concours d'admission aux écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses et bourses de licence:					
Ordre des sciences	26 mai.	26 mars.	Chef-lieu de l'académie.	Paris.	Idem.
Ordre des lettres	5 juin.	5 avril.	Chef-lieu de l'académie.	Paris.	Idem.
C. A. à l'enseignement dans les écoles de plein air	6 octobre.	6 août.	Chef-lieu du département.	Paris.	Idem.
C. A. à l'inspection des écoles maternelles..	9 octobre.	9 août.	Chef-lieu du département.	Paris.	Idem.
C. A. à l'inspection primaire	13 novembre.	13 septembre.	Chef-lieu de l'académie.	Paris.	Idem.

Art. 2. — Un arrêté ministériel précisera ultérieurement la date des sessions d'examens des brevet élémentaire, B. E. P. C. et concours de recrutement des élèves instituteurs et des élèves institutrices (métropole et Algérie).

Fait à Paris, le 14 février 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Création d'une commission chargée d'examiner les résultats obtenus par le conservatoire national des arts et métiers et par les cours de perfectionnement conduisant à la promotion ouvrière.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la résolution n° 877 votée le 12 février 1952 par le Conseil de la République,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué au ministère de l'éducation nationale une commission chargée de recenser les résultats déjà obtenus tant par le conservatoire national des arts et métiers que par les cours de perfectionnement conduisant à la promotion ouvrière; de les coordonner en vue d'une adaptation aux directives énoncées par la proposition de résolution susvisée et de faire à leur sujet toutes suggestions utiles relativement aux conditions de forme et de fond qu'exige le fonctionnement des organismes envisagés.

Art. 2. — La commission est composée comme suit:

Président.

Le ministre de l'éducation nationale ou son délégué, le directeur général de l'enseignement supérieur.

Vice-président.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, ou son délégué, le directeur général de l'enseignement technique.

Membres.

Le président de la commission de l'éducation nationale à l'Assemblée nationale.
Le président de la commission de l'éducation nationale au Conseil de la République.
M. Debré, sénateur.
M. Marcel David, député.
Mlle Dienesch, député.
Un représentant du commerce ou des entreprises commerciales désigné par le président du Conseil économique.
Un représentant des travailleurs désigné par le président du Conseil économique.
Le directeur du conservatoire national des arts et métiers.
Le directeur de l'école centrale des arts et manufactures.
Le directeur du centre de perfectionnement dans l'administration des affaires de la chambre de commerce de Paris.
Le directeur de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Grenoble.
Le directeur de l'institut commercial de Nancy.
Un ingénieur autodidacte.

Art. 3. — La commission pourra s'adjoindre, avec voix consultative, toute personnalité qu'elle estimera qualifiée par ses titres, ses travaux ou sa compétence personnelle.

Art. 4. — Le secrétariat de la commission sera assuré par la section des affaires générales du cabinet.

Fait à Paris, le 21 février 1952.

ANDRÉ MARIE.

Composition de la commission consultative permanente pour les études de biochimie clinique.

Par arrêté du 31 janvier 1952, la commission consultative permanente pour les études de biochimie clinique est composée ainsi qu'il suit:

M. Fabre, doyen de la faculté de pharmacie de Paris.
M. Boulanger, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.
M. Polonovski, professeur à la faculté de médecine de Paris.

Conseil de perfectionnement de l'institut d'études politiques de l'université de Lyon.

Par arrêté du 31 janvier 1952, sont nommés, pour six ans, à compter du 11 octobre 1951, membres du conseil de perfectionnement de l'institut d'études politiques de l'université de Lyon:

M. Trevoux, professeur à la faculté de droit.
M. Gibert, professeur à la faculté des lettres.
M. Mattenet, préfet du Rhône, inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire.
M. Philip (André), ancien ministre, professeur à la faculté de droit.
M. Bonnevay, président du conseil général du Rhône, en remplacement de M. Bender.

Architecture.

Par arrêté du 8 février 1952, M. J.-C. Moreux, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, est chargé des travaux de construction du lycée de jeunes filles prévu sur les terrains de la Folie Saint-James, à Neuilly.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 25 janvier 1952, M. Bergesse (Etienne), inspecteur primaire, chef du service de l'enseignement en Tunisie, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie et remis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour continuer, en cette qualité, à assurer ses services en Tunisie.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er décembre 1951.

Par arrêté du 16 février 1952, le détachement de M. Martin (Marceau), inspecteur de l'enseignement primaire (1re classe) auprès du ministe des affaires étrangères pour servir en Tunisie, est renouvelé, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947.

Par arrêté du 19 février 1952, Mme Costa, née Grimaldi (Françoise), institutrice de 4e classe du département d'Alger, est maintenue, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 19 février 1952, Mme Boucher, née Quinsac, institutrice de 4e classe du département de la Dordogne, est maintenue, pour une durée de 5 ans à compter du 21 janvier 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Bessière (Daniel), instituteur de 6e classe du département de la Gironde, est mis pour une durée de trois ans à compter du 1er novembre 1951 à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions en qualité d'élève.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Ferret (Serge), instituteur stagiaire du département de Seine-et-Oise, est mis pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1951 à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions en qualité d'élève.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Pruvot (René), instituteur stagiaire du département du Nord, est mis pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1951 à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions en qualité d'élève.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Dortier (Jacques), instituteur stagiaire du département des Basses-Alpes, est mis pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1951 à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions en qualité d'élève.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Plissard (Roger), instituteur de 1re classe du département de l'Indre, est maintenu pour une période allant du 21 octobre 1950 au 1er octobre 1952 à la disposition du directeur du Bureau international du travail, à Genève, pour exercer ses fonctions au Bureau international du travail à Genève.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Plissard (Roger), instituteur de 1re classe du département de l'Indre, est maintenu pour une période allant du 1er mars 1950 au 20 octobre 1950 à la disposition du consul général de France à Genève, pour exercer ses fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à Genève.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Roy (Camille), instituteur stagiaire du département de la Vienne, est mis pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1951 à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique, pour exercer ses fonctions en qualité d'élève.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Giejan (Christian), instituteur stagiaire du département de la Gironde, est mis pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1951 à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique, pour exercer ses fonctions en qualité d'élève.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Foures (Maurice), instituteur stagiaire du département de l'Hérault, est mis pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1951 à la disposition du directeur de l'école nationale supérieure d'éducation physique, pour exercer ses fonctions en qualité d'élève.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Millereau (Lucien), instituteur de 6e classe du département de l'Yonne, est mis pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1951 à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique, pour exercer ses fonctions en qualité d'élève.

Par arrêté en date du 19 février 1952, M. Leygnier (Henri) instituteur stagiaire du département de la Drôme, est mis pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique, pour exercer ses fonctions en qualité d'élève.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Rossart (Roger), instituteur de 2e classe du département du Pas-de-Calais, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Casper (René), instituteur de 5e classe du département du Bas-Rhin, est maintenu pour une durée allant du 6 mai 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'instituteur à Bad-Kreuznach (Rhénanie).

Par arrêté du 19 février 1952, M. Chantre (Pierre), instituteur de 3e classe du département de la Gironde, est mis pour une durée de cinq ans à compter du 22 octobre 1950 à la disposition du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, pour exercer ses fonctions de secrétaire d'inspection.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Hampe (Noël), instituteur de 3e classe du département des Bouches-du-Rhône, est maintenu pour une durée allant du 16 mai 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions de directeur d'école à deux classes à Horb Am Neckar.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Delplanque (Emile), instituteur de 2e classe du département du Pas-de-Calais, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 15 novembre 1950 à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), pour exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Ceaux (Francis), instituteur de 3e classe du département de la Corrèze, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 11 mars 1951 à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées pour exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire technique de Tulle.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Brindel (Lucien), instituteur de 5e classe du département de la Corrèze, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 25 novembre 1951 à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées, pour exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire de Tulle.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Louradour (Raymond), instituteur de 5e classe du département de la Corrèze, est maintenu pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1952 à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées, pour exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire de Tulle.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1950; page 4390, 2e colonne, 3e paragraphe, au lieu de: « Par arrêté du 17 avril 1950, Mlle Grandile (Raphaella), institutrice de 1re classe du département de la Guadeloupe, est mise pour une durée... », lire: « Par arrêté du 17 avril 1950, Mlle Grandile (Raphaella), institutrice de 3e classe du département de la Guadeloupe, est mise pour une durée... ».

Liste des villes d'art et localités de caractère artistique et pittoresque dans lesquelles seront établies des zones d'affichage restreint.

Par arrêté du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat à l'intérieur et du secrétaire d'Etat aux beaux-arts en date du 12 février 1952, sont inscrites sur la liste des villes d'art et localités de caractère artistique et pittoresque de Seine-et-Marne dans lesquelles (au titre de l'article 7 de la loi du 12 avril 1943), le préfet doit établir des zones d'affichage restreint, les localités suivantes:

Avon.	Meaux.
Barbizon.	Melun.
Beaumont-du-Gâtinais.	Montereau-Fault-Yonne.
Château-Landon.	Montigny-sur-Loing.
Coulommiers.	Moret-sur-Loing.
Crécy-en-Brie.	Nemours.
Donnemarie-en-Montois.	Provins.
Egreville.	Samois-sur-Seine.
Fontainebleau.	Thomery.

Liste de sites classés et déclassés (année 1951).

Seine-et-Oise. — Chatou. — Grande île. Partie de la grande île de Chatou non affectée par le projet de construction d'un laboratoire national d'hydraulique (3 janvier 1951).

Gers. — Isle Jourdain. — Pigeonnier sis au lieudit « En guardés » et ses abords (parc. 95, section F) (21 février 1951).

Basses-Pyrénées. — Castet-Gelos. — L'ensemble formé par l'église, le cimetière, la butte sur laquelle ils se trouvent, les ruines de la Tour Abadie et ses abords (21 février 1951).

Haute-Savoie. — Annecy. — Ensemble formé par la forêt communale, le vallon Saint-Catherine et ses abords (21 février 1951).

Corse. — Corte. — Vieille citadelle dite « Caserne Cervioni » (25 avril 1951).

Basses-Alpes. — Château-Arnoux. — Ensemble constitué par le château et son parc (8 juin 1951).

Haute-Savoie. — Massif du Mont-Blanc, commune de Chamonix, les Houches, les Contamines, Saint-Gervais-les-Bains. Est classé parmi les sites de caractère pittoresque l'ensemble formant le massif du Mont-Blanc et comprenant les glaciers, sommets et terrains domaniaux situés sur le territoire des communes de Chamonix, les Houches, les Contamines et Saint-Gervais-les-Bains et les terrains communaux appartenant aux communes de Chamonix, les Contamines et Saint-Gervais-les-Bains,; compris à l'intérieur du périmètre suivant: la frontière franco-suisse du Pissoir au Mont-Dolent, la frontière franco-italienne du Mont-Dolent à l'aiguille des Glaciers, la limite départementale de la Haute-Savoie de l'Aiguille des Glaciers au Mont-Tondu, les limites Nord inférieures et Ouest du glacier de Tré-la-Tête, la courbe de niveau qui suit la cote 2000 englobant le Mont-Voraissay et le Mont-Lachat jusqu'au glacier des Bossons, les limites Sud-Ouest inférieures et Nord-Est du glacier des Bossons, la courbe de niveau qui suit la cote 2000 jusqu'à la mer de Glace, la limite Sud-Ouest inférieure et Nord de ce glacier, y compris le Mauvais-Pas, la courbe de niveau qui suit la cote 2000 jusqu'au glacier d'Argentières, les limites Sud inférieures et Nord de ce glacier, la courbe de niveau qui suit la cote 2000 jusqu'au glacier du Tour, les limites Sud inférieures et Nord de ce glacier jusqu'au Pissoir (14 juin 1951).

Haute-Saône. — Cirey-lès-Bellevaux. — Abords du château de Bellevaux (20 juin 1951).

Seine-et-Oise. — Orveau. — Le Rocher (20 juin 1951).

Allier. — Montluçon. — Les anciens remparts et les jardins longeant le boulevard Carnot (20 juin 1951).

Seine-et-Oise. — Saint-Martin-du-Tertre. — L'avenue du château de Franconville et sa plantation d'arbres (3 octobre 1951).

Pyrénées-Orientales. — Vernet-les-Bains, Fillols, Taurinya, l'ensemble constitué dans les département des Pyrénées-Orientales par le sommet du Canigou, le pic Joffre, le point coté 2748, les terrains situés à moins de 500 m de ces trois sommets et à moins de 200 m de l'arête reliant le Canigou au pic Joffre, ainsi que le Pla-des-Estagnols (15 novembre 1951).

Seine. — Boulogne-sur-Seine. — Le parc du château de Boulogne-sur-Seine, délimité à l'Ouest par le quai du Quatre-Septembre, au Nord par le boulevard Anatole-France, à l'Est par l'avenue de Longchamp et au Sud par les rues du Transvaal, des Menus, du Bac, des Victoires et de l'Abreuvoir, ainsi que les façades et toitures des édifices existant à l'intérieur de cet ensemble et notamment le château de Buchillot (12 décembre 1951).

Oise. — Beauvais Marissel. — Les restes du gisement fossilifère dit de Bracheux au lieudit « Butte-de-la-Justice » (17 décembre 1951).

Hautes-Pyrénées. — Vieille-Aure, le vallon d'Estibère érigé en réserve naturelle placée sous l'autorité de la société nationale d'acclimatation en France, délimité par la crête d'Estoudou depuis le barrage du lac de l'Oule jusqu'au col d'Estoudou, de ce col par la ligne de crêtes passant par le sommet du Mont-Petat, le pic d'Englade, le col d'Aumas, le pic d'Estibère, le pic de Gourget, le col de Barèges, ensuite par le thalweg du torrent du Port-Biehl, du lac Vert jusqu'au barrage de l'Oule et enfin par la limite du lac de l'Oule (rive droite) (20 décembre 1951).

Déclassement.

Ariège. — Vic-d'Oust. — L'ormeau séculaire situé à proximité de l'église de Vicl-d'Oust, est rayé de la liste des monuments naturels classés (5 décembre 1951).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Nombre de places mises au concours d'entrée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers et date des épreuves.

Par arrêté en date du 11 février 1952, le nombre maximum des places mises au concours d'entrée dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers, session 1952, est fixé à 360.

Les épreuves écrites et graphiques de ce concours auront lieu du 9 au 12 juin, à douze heures.

Les épreuves orales et d'atelier commenceront le 7 juillet 1952.

Les dossiers d'inscription seront reçus par les inspections académiques et, pour le département de la Seine, par le service des examens, 3 *bis*, rue Mabillon, à Paris.

La clôture du registre des inscriptions est fixée au 15 avril.

Date et organisation des opérations électorales en vue du renouvellement des commissions administratives paritaires provisoires nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 de l'enseignement technique.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports),

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, notamment l'article 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, modifié et complété par les décrets nos 48-1708, 50-30 et 50-834 des 5 novembre 1948, 1er janvier 1950 et 11 juillet 1950;

Vu le décret n° 52-111 du 26 janvier 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (enseignement technique, jeunesse et sports);

Vu l'arrêté interministériel du 20 octobre 1951 instituant auprès du directeur général de l'enseignement technique, diverses commissions administratives paritaires provisoires;

Le comité technique paritaire de l'enseignement technique entendu,

Arrête:

TITRE Ier. — *Commissions administratives paritaires nationales.*

Art. 1er. — La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires nationales provisoires instituées par l'arrêté interministériel du 20 octobre 1951, est fixée, en ce qui concerne les commissions nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 au mardi 25 mars 1952.

Art. 2. — Les listes des candidats, établies conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, devront être déposées au ministère de l'éducation nationale (direction de l'enseignement technique, 2e bureau) le mardi 4 mars 1952 au plus tard.

Ces listes seront publiées au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Art. 3. — Pour l'accomplissement des opérations électorales, il est créé, par application de l'article 12 du décret du 24 juillet 1947, une section de vote dans chaque établissement public d'enseignement technique de la métropole et de la France d'outre-mer d'une part, et au siège de chaque inspection principale de l'enseignement technique, d'autre part.

Par application de l'article 16 du décret susvisé, il est créé un bureau de vote spécial auprès du recteur de chaque académie, du directeur de l'enseignement dans chaque territoire de la France d'outre-mer, du directeur du service des affaires allemandes et autrichiennes et de l'inspecteur général, chef du service universitaire des relations avec l'étranger.

TITRE II. — *Commissions administratives paritaires académiques.*

Art. 4. — La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires académiques provisoires compétentes à l'égard des sixième, septième, huitième, neuvième et dixième catégories de fonctionnaires, visées par l'arrêté interministériel du 20 octobre 1951, est fixée au mardi 1er avril 1952.

Art. 5. — Les listes de candidats devront être déposées au rectorat de chaque académie le mardi 11 mars 1952 au plus tard.

Art. 6. — Une section de vote est créée dans chaque établissement public d'enseignement technique de la métropole et des départements d'outre-mer. Le bureau de vote central pour chaque académie est présidé par le recteur de l'académie ou, par défaut, par l'inspecteur principal de l'enseignement technique.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

Enseignement technique.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Peyrat (Lucien), professeur technique adjoint de collège technique, 5e échelon, est placé en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères en vue de servir au Maroc pour une période de cinq années à compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté du 19 février 1952, M. Favre (Adrien), professeur de l'enseignement technique, 1er échelon, en congé pour convenances personnelles, est réintégré dans les cadres de l'enseignement technique, à compter du 1er octobre 1949.

M. Favre (Adrien), professeur de collège technique, 1er échelon, est placé en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'université de Leicester (Angleterre), pour une période de cinq années, à compter du 1er octobre 1949.

Par arrêté du 19 février 1952, Mme Chauchoy (Fanny), professeur de collège technique, cadre normal, 1re catégorie, 2e classe, est maintenue en service détaché, à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions en Tunisie, pour une période de cinq années, à compter du 1er octobre 1946.

Par arrêté du 19 février 1952, Mlle Bourgoin (Jacqueline), professeur de collège technique, 4e échelon, est placée en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au lycée français de Port-Said, pour une période de trois années, à compter du 1er octobre 1951.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 19 février 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(Contingent normal.)

Par décret en date du 19 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 5 février 1952, portant que les promotions ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Bedrignans (Adrien-Pierre-François), inspecteur principal à la compagnie Air France. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1929.

Demangeat (Marcel), président de l'Aéro-Club de la Loire-Inférieure. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 janvier 1925.

Gasnier (Jean-Fernand), ingénieur. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 août 1929.

Pierre (Marcel), président de l'Aéro-Club de Soissons. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 décembre 1937.

Sarrazin (Fernand), inspecteur en chef de la compagnie Air France. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er août 1936.

Sudre (Edmond), ex-secrétaire général du comité international technique d'experts juridiques aériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 août 1925.

Décret du 19 février 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(Contingent normal.)

Par décret en date du 19 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 5 février 1952, portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Artigue (Joseph), ingénieur des ponts et chaussées; 40 ans 6 mois de services civils et militaires.

Cavin (André-Gabriel), pilote moniteur d'aéro-club; 32 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Connan (Marcel), ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne; 31 ans 5 mois de services civils et militaires.

Corot (Henri), chef de service administratif; 31 ans 7 mois de services civils et militaires.

Fournier (Marcel-Léopold), directeur commercial d'une entreprise radioélectrique; 40 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Gagey (Bernard), représentant de la compagnie Air France; 26 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Gassies (Jean-Paul), ingénieur de 1re classe de météorologie; 36 ans 7 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Jaby (Jean-Marie), ingénieur des ponts et chaussées de première classe (cadre spécial des bases aériennes); 29 ans de services militaires, civils et de pratique professionnelle.

Ladirat (Pierre-André-Joseph), metteur au point d'aviation; 33 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Marciano (Issac), vice-président de l'Amicale des anciens de l'aviation; 30 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Perlat (André-Lucien-René), ingénieur en chef hors classe de la météorologie; 24 ans 9 mois de services civils et militaires.

Sainsard (Gaston), commissaire de l'Aéro-Club de France, secrétaire général à l'Aéro-Club du Touquet; 51 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Saint André (Remy-Jules-Arthur), vice-président de la fédération aéronautique algérienne et de l'Aéro-Club d'Algérie; 43 ans de services militaires et de services civils.

Décret du 19 février 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(Contingent normal.)

Par décret en date du 19 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que la nomination ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. du Verdier de Genouillac (Yves-Jean-Marie), ingénieur; 22 ans 3 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Décret du 19 février 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(Contingent spécial.)

Par décret en date du 19 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que les promotions ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Bienaimé (Robert), ingénieur, trésorier de l'association des Vieilles Tiges. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 janvier 1934.

Klein (Claude), directeur général de la société des transports aériens Aigle Azur. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 mars 1943.

De Perignon (Henri), moniteur pilote, Aéro-Club du Blanc. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 janvier 1929.

Décret du 19 février 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(Contingent spécial.)

Par décret en date du 19 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Dardignac (Gaëtan-Henri), secrétaire général de l'Aéro-Club d'Oranie; 26 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Coubard (Jean), directeur de l'Union aéromaritime de transports; 25 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Guyard (Georges-Michel-Louis), moniteur de l'Aéro-Club de Savoie; 25 ans 2 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Massias (Pierre), radio navigant; 26 ans 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 19 février 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(Contingent spécial.)

Par décret en date du 19 février 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Bourrieau (Léon-Eugène-Henri), pilote d'essais; 21 ans 6 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Chaume (André), pilote à la compagnie nationale Air France; 17 ans 8 mois de pratique professionnelle et de services militaires. Titres exceptionnels.

Dupont (Raymond), pilote à la compagnie nationale Air France; 18 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires. Titres exceptionnels.

Hermann (Louis), mécanicien navigant de l'aviation marchande (transports aériens intercontinentaux); 19 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires. Titres exceptionnels.

Noirtin (Jean-Charles-Alfred), chef du centre national de la Montagne Noire; 22 ans 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires. Titres exceptionnels.

Thibaud (Roger), radio navigant à la compagnie nationale Air France; 21 ans et 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires. Titres exceptionnels.

Dietz (Edgar-Paul), pilote de transports publics à la compagnie Air France; 21 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Titres exceptionnels.

Affectation du produit des péages perçus au port de Bayonne au profit de la chambre de commerce de cette ville.

Par arrêté du 11 février 1952, le produit des péages perçus au port de Bayonne au profit de la chambre de commerce de cette ville a été affecté tant aux obligations déjà régulièrement contractées par cette compagnie dans l'intérêt du port qu'aux nouvelles obligations résultant pour elle des travaux d'aménagement, conformément au projet pris en considération par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 8 décembre 1950, des terre-pleins de « la Pièce Noyée », concédés à la compagnie consulaire par arrêté du 17 janvier 1952.

Modification à la consistance des circonscriptions d'inspection générale des ponts et chaussées

Par arrêté du 12 février 1952, l'arrêté du 15 juin 1946, fixant la consistance des circonscriptions d'inspection générale des ponts et chaussées, est à nouveau modifié comme suit:

1° Le service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Meuse, précédemment rattaché à la 8e circonscription d'inspection générale, est rattaché à la 7e circonscription;

2° Le service ordinaire des ponts et chaussées du département des Hautes-Alpes, précédemment rattaché à la 12e circonscription d'inspection générale, est rattaché à la 11e circonscription;

3° Le service ordinaire des ponts et chaussées du département du Tarn, précédemment rattaché à la 11e circonscription d'inspection générale, est rattaché à la 13e circonscription;

4° Le service ordinaire des ponts et chaussées des départements des Landes et des Basses-Pyrénées, précédemment rattaché à la 15e circonscription d'inspection générale, est rattaché à la 14e circonscription.

Ces dispositions prennent effet au 1er mars 1952.

Délégation de signature.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-184 du 25 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 51-735 du 11 juin 1951 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrête:

Art. 1er. — M. Rumpler, directeur des routes, est habilité, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, à signer, dans les limites de ses attributions, les arrêtés, décisions, actes et pièces concernant les matières énumérées ci-après:

1° Décisions entraînant des dépenses inférieures à 200 millions et toutes décisions portant ouverture de crédits dans la limite des dépenses autorisées;

2° Décisions portant approbation de projets et de marchés;

3° Décisions courantes relatives à l'application des lois, décrets et circulaires intéressant les routes nationales et la police de la circulation;

4° Arrêtés ou décisions à prendre par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme par application des articles 3, paragraphes 3 et 4, 14, paragraphe 2, 14 *bis*, paragraphe 2, 26, paragraphe 3, et 29, paragraphe 1er du décret du 20 août 1939 modifié, dit « code de la route »;

5° Ordres de reversement.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rumpler, M. Duplessy, sous-directeur, et M. Mardon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service central des routes, sont habilités à signer, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, les arrêtés, décisions, actes et pièces énumérés à l'article 1er ci-dessus.

Fait à Paris, le 15 février 1952.

ANTOINE PINAY.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Homologation de normes.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 24 mai 1941, relative à la normalisation et le décret du 24 mai 1941, fixant le statut de la normalisation,

Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologuées, à la date du 31 janvier 1952, les dix-neuf normes françaises suivantes:

Métallurgie.

NF A 06-214 Add. — Analyse chimique des ferro et silico-alliages: Dosage du vanadium dans les ferro-vanadium en présence de chrome.

Installations fixes ferroviaires.

NF F 76-004. — Outillage de la voie: Pince à porter les rails.

Textiles.

NF G 11-001. — Velours de travail.

Construction navale.

Tuyauteries.

NF J 12-405. — Tubes en acier sans soudure laminés à chaud.

NF J 12-410. — Tubes en acier sans soudure étirés à froid.

Tuyauteries, robinetterie.

NF J 22-010. — Brides rondes: gabarits.

NF J 22-011. — Brides rondes de traversée de pont et de cloison: cotes de fixation.

NF J 22-015. — Brides rondes séries BP: épaisseurs.

NF J 22-016. — Brides rondes séries MP-HP: épaisseurs.

NF J 22-020. — Emboîtements des brides: prescriptions d'emploi.

Tuyauteries.

NF J 22-400. — Tubes en acier sans soudure laminés à chaud: épaisseurs suivant fluides.

NF J 22-405. — Tubes en acier sans soudure étirés à froid: épaisseurs suivant fluides.

NF J 22-410. — Tubes en acier soudés: épaisseurs suivant fluides.

Documents bancaires.

NF K 11-60. — Couleurs des papiers servant à confectionner les rouleaux de monnaies.

Bâtiment, terrasse, maçonnerie, béton armé.

NF P 15-313. — Liants hydrauliques: ciments sursulfatés (CSS).

Caoutchouc.

NF T 47-115. — Tuyaux pour pulvérisateurs destinés à l'agriculture.

Machinisme agricole.

NF U 26-002. — Olives pour raccords de pulvérisateurs: caractéristiques.

Produits de l'agriculture.

NF V 03-801. — Racines de plantes à roténone séchées: méthodes d'essais.

NF V 38-008. — Racines de plantes à roténone séchées: spécifications.

Art. 2. — Sont annulées, à la date du 31 janvier 1952, les quatre normes français suivantes:

NF F 76-004. — Pince à porter les rails (homologuée en août 1947).

NF J 22-010. — Brides rondes, gabarits (homologuée en janvier 1945).

NF K 11-60. — Couleurs des papiers servant à confectionner les rouleaux de monnaie (homologuée en août 1945).

N U 26-002. — Olives pour raccords de pulvérisateurs: caractéristiques (homologuée en mars 1951).

Fait à Paris, le 15 février 1952.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Comité du contentieux.

Par arrêté du 15 janvier 1952, est nommé membre titulaire près le comité du contentieux:

M. Arrighi de Casanova, directeur du commerce intérieur, en remplacement de M. Rives.

Comité technique d'importation de la construction électrique.

Par arrêté du 15 janvier 1952, M. Paul Bidault, gérant associé des Etablissements Luminaire, 11, rue d'Aguesseau, à Boulogne-sur-Seine (Seine), est nommé membre suppléant du comité technique d'importation de la construction électrique, en remplacement de M. Beausire, démissionnaire.

Mines.

A la suite de l'examen professionnel pour l'accession des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (mines) au grade d'ingénieur des mines ouvert le 18 juin 1951 et par arrêté en date du 8 février 1952, ont été nommés ingénieurs des mines de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er février 1952:

M. Aube (William), ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines), en service détaché au service des mines de l'Algérie.

M. Fredy (André), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (mines), en service à l'arrondissement minéralogique de Dijon.

M. Gonnet (Edouard), ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines), en service détaché auprès des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

Un arrêté ultérieur fixera les reclassements susceptibles d'être accordés aux intéressés en fonction de bonifications d'ancienneté pour services militaires.

Par arrêté en date du 13 février 1952, M. Boucheny (Louis), ingénieur en chef des mines, précédemment détaché auprès de l'autorité internationale de la Ruhr, est réintégré dans son corps d'origine et affecté à la direction des mines et de la sidérurgie à compter du 1er février 1952.

Liste d'admissibilité à l'emploi d'adjoint technique des mines.

Par arrêté en date du 15 février 1952, ont été déclarés admissibles à l'emploi d'adjoint technique des mines, à la suite du concours ouvert le 17 décembre 1951, par ordre de mérite:

MM.

1 Lafarge (Jean).
2 Faglin (Guy).
3 Belin (Pierre).
4 Leray (Jacques).
5 Poquet (Bernard).
6 Figuet (Pierre).
7 Bouillet (Georges).

D'autre part, aucune admissibilité n'a été prononcée parmi les candidats qui avaient été autorisés à subir les épreuves du 17 décembre 1951, soit au titre de l'examen professionnel pour l'admissibilité à l'emploi d'adjoint technique des mines réservé à un fonctionnaire dégagé des cadres, soit à titre d'examen d'aptitude technique spéciale pour l'admissibilité à l'emploi réservé d'adjoint technique des mines.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Rémunération du chef des services comptables, agent comptable de l'office national antiacridien.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture et le ministre du budget,

Sur le rapport du directeur de l'office national antiacridien,

Vu l'ordonnance du 7 décembre 1943 portant création de l'office national antiacridien;

Vu le décret du 7 décembre 1943 organisant l'office national antiacridien;

Vu l'arrêté n° 758 du 30 décembre 1943 relatif à l'organisation administrative et comptable de l'office national antiacridien;

Vu l'arrêté du 1er juin 1949 relatif à la rémunération du chef des services comptables, agent comptable de l'office national antiacridien;

Vu l'avis exprimé par le conseil d'administration de l'office antiacridien,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant de l'indemnité pour rémunération des services allouée au chef des services comptables, agent comptable de l'office antiacridien est porté:

A 110.000 F par an du 1er janvier au 30 juin 1950;
A 118.000 F par an du 1er juillet au 24 décembre 1950;
A 130.000 F par an à compter du 25 décembre 1950.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 janvier 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE LAJOTTE.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Payement en 1952 de la prime à l'éleveur-naisseur, prévue par l'arrêté du 13 mai 1949.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 13 mai 1949;

Vu la décision ministérielle du 28 novembre 1949;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service des haras,

Arrête:

Art. 1er. — La prime à l'éleveur-naisseur, prévue par le paragraphe 1er de l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1949, sera payée en 1952 sur des crédits provenant de la part prélevée au profit de l'élevage sur les sommes engagées au pari-mutuel, pour toutes les épreuves (les prix à réclamer exceptés), courues sur les hippodromes parisiens.

Art. 2. — Est considéré comme éleveur-naisseur le propriétaire de la jument mère du produit au moment de la mise bas.

Art. 3. — Le montant des primes attribuées par le ministre de l'agriculture sera avancé par les sociétés-mères, chacune en ce qui concerne sa spécialité. Elles seront remboursées sur présentation d'un état mensuel et détaillé des allocations, fourni en deux expéditions.

Art. 4. — L'inspecteur général, chef du service des haras, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Agrément de laboratoires pour la répression des fraudes.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, modifiée et complétée par les lois des 5 août 1908, 28 juillet 1912, 31 décembre 1921 (art. 128), 21 juillet 1929, par le décret-loi du 14 juin 1938 et par la loi du 31 décembre 1945 (art. 84);

Vu le décret du 22 janvier 1919, modifié par celui du 31 décembre 1928, portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi;

Vu l'avis de la commission technique permanente;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — Le laboratoire départemental de bactériologie de Chalon-sur-Saône est agréé pour procéder à l'examen des échantillons de produits laitiers prélevés aux fins de recherches bactériologiques, pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes.

Son ressort est fixé au département de Saône-et-Loire.

Art. 2. — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 février 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE LAJOTTE.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, modifiée et complétée par les lois des 5 août 1908, 28 juillet 1912, 31 décembre 1921 (art. 128), 21 juillet 1929, par le décret-loi du 14 juin 1938 et par la loi du 31 décembre 1945 (art. 84);

Vu le décret du 22 janvier 1919, modifié par celui du 31 décembre 1928, portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi;

Vu l'avis de la commission technique permanente;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — Le laboratoire de l'institut d'hygiène et de bactériologie de Bourgogne et Franche-Comté à Dijon est agréé pour procéder à l'examen des échantillons de produits laitiers prélevés aux fins de recherches bactériologiques, pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes.

Son ressort est fixé au département de la Côte-d'Or.

Art. 2. — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 février 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE LAJOTTE.

Approbation du deuxième budget additionnel, pour l'exercice 1951, de l'office national antiacridien.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 7 décembre 1943 créant l'office national antiacridien;

Vu le décret du 7 décembre 1943 organisant l'office national antiacridien;

Vu l'article 79 de la loi du 28 février 1935, les décrets-lois des 16 juillet et 25 octobre 1935 et le décret n° 46-1699 du 26 juillet 1946 relatif aux modalités du contrôle financier des offices et établissements publics à caractère administratif;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'office national antiacridien en sa session des 13 et 14 septembre 1951;

Vu l'avis du contrôleur financier

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prévisions en recettes du deuxième budget additionnel pour l'exercice 1951 de l'office national antiacridien sont arrêtées à la somme de 1.013.027 F répartis ainsi qu'il est indiqué au tableau ci-après:

II. — *Recettes extraordinaires.*

Chap. II. — Recettes accidentelles:		
Art. 3. — Intérêts des fonds placés...	9.667 F.	
Art. 4. — Reversement de trop payé..	3.360	
Total du chapitre II.....		13.027 F.
Chap. IV. — Recettes diverses:		
Art. 2. — Divers.....	1.000.000 F.	
Total du chapitre IV.....		1.000.000
Total des recettes additionnelles.....		1.013.027 F.

Art. 2. — Les prévisions des dépenses du deuxième budget additionnel pour l'exercice 1951 de l'office national antiacridien sont arrêtées à la somme de 1.013.027 F répartis ainsi qu'il est indiqué au tableau ci-après:

I. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. Ier. — Personnel (salaire et indemnités y attachés):	
Art. 1er. — Personnel administratif.....	150.000 F.
Chap. III. — Art. 5. — Fonctionnement et entretien des véhicules	829.790
Chap. VI. — Art. U. — Dépenses en exercices clos et périmés	33.237
Total des dépenses additionnelles.....	1.013.027 F.

Art. 3. — Le présenté arrêté sera publié au *Journal officiel.*

Fait à Paris, le 5 février 1952.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget et par délégation:
Le contrôleur des dépenses engagées chargé du contrôle financier des offices administratifs,
G. BÉNAC.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 6 février 1952, est rapportée la nomination à l'emploi de commis des eaux et forêts, prononcée par arrêté ministériel du 28 décembre 1951, du candidat désigné ci-dessous, qui n'accepte pas l'emploi:

M. Carle (Emile), à Die (Drôme).

Ecoles nationales vétérinaires.

Par arrêté du 8 février 1952, M. Marcel Bouhaben est nommé chef d'atelier des forges à l'école nationale vétérinaire de Toulouse, à compter du 15 février 1952.

Haras nationaux.

Par arrêté du 24 janvier 1952, sont mutés d'office et dans l'intérêt du service, pour faire fonctions de sous-directeurs:

M. Barbie, surveillant, du haras de Saint-Lô au haras d'Hennebont.
M. Coste, surveillant, du haras de Compiègne au haras de Besançon.

Ces mutations prendront effet du 1er février 1952.

Par arrêté en date du 31 janvier 1952, M. Chevalier du Fau, directeur de 2e classe de circonscription des haras, en service détaché, est réintégré dans son cadre d'origine et mis à la disposition de l'inspecteur général, chef du service des haras, à dater du 1er janvier 1952.

Pendant la durée de ses fonctions à l'administration centrale, M. Chevalier du Fau percevra le traitement afférent à la classe exceptionnelle de directeur des haras de circonscription (indice 630).

Services agricoles.

Par décision en date du 15 janvier 1952, M. Coste (René), ingénieur en chef de 1re classe du cadre des services de l'agriculture outre-mer (indice 550), en service détaché auprès du ministère de l'agriculture pour exercer les fonctions de directeur des services agricoles de la Réunion, est intégré dans les cadres métropolitains au 1er juillet 1951 en qualité d'ingénieur en chef des services agricoles de 3e échelon (indice 570).

Liste des élèves de l'institut national agronomique ayant obtenu le diplôme d'ingénieur agronome.

Par décision ministérielle en date du 12 février 1952, le diplôme d'ingénieur agronome a été attribué aux élèves de l'institut national agronomique dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique.

MM.
Alexandrowicz (Ladislas).
Angot (Jean).
Bailly (Jacques).
Baraut (Pierre).
Barlet (Jean).
Bastide (Jacques).
Baziadoly (Jacques).
Bazin (Jean).
Belin (Marc).
Benoit-Janin (Pierre).
Bessard (André).
Bleicher (Jean-Pierre).
Blin (Paul).
Bois (Raymond).
De Boisseson (Jacques).
Bonneau (Maurice).
Boucher (Bernard).
De la Bourdonnaye (Alain).
Bourguignat (Daniel).
Bresson (Emmanuel).
Cahuzac (Henri).
Canat (Jean).
Carpentier (Louis).
Carre (Yves).
Cavalan (Pierre).
Cerles (André).
Champel (Pierre).
Mlle Charriez (Claude).
Chotard (André).
Chouteau (Jacques).
Clautrier (Michel).
Clément (Jean-Bernard).
Clerc (François).
Colas (Roger).
Coleou (Julien).
Colonna (Michel).
Compain (Christian).
Curis (Michel).
Desprez (Michel).
Dubreuil (Gérard).
Dumont (Michel).
Duranton (Henri).
Eliard (Roland).
Faure (Jacques).
Ferrand (Jean).
Fillion (Michel).
Florent (Jean).
Fondeux (Michel).
Fougerousse (Maurice).
Gadant (Jean).
Gaillard (Maurice).
Galmiche (Jean).
Garnier (André).
Geli (Nicolas).
Ginouves (Jean).
Gosselin (Gilbert).
Gounot (Michel).
Gourlet (Albert).
Grognier (Marcel).
Guichard (Geoffroy).
Guillery (Charles).
Hedon (Emmanuel).
Hodara (Jacques).
Huguen (Albert).
Huitema (Peter).
Hutin (Claude).
Joly (Guy).
Jomier (Jean).
Lacaze (Jean).
Laurent (Yves).
Lecompt (Michel).
Legroux (Paul).
Lemoine (Michel).
Mainie (Philippe).
Mariotti (Henri).
Marticou (Henri).
Martin (Gérard).
Martin-Prével (Pierre).
Mauleon (Pierre).
Merat (Philippe).
Monnier (Gérard).
Montadat (Jacques).
De Montferrand (Guillaume).
Morez (Jacques).
Mouton (Claude).
Nicolle (Jean).
Nungesser (Paul).
Patay (Philippe).
Pechdo (Pierre).
Petit-Maire (Jacques).
Piesse (Bernard).
Pinchon (Jean).
Piollet (Jean).
De Poncins (Roger).
Pouzoulet (Jean-Marie).
De Poyferre (Jacques).
Pringalle (Guy).
Puech (Jean).
Quemener (Jacques).
Quet (Robert).
Raibaud (Pierre).
Rerolle (Paul).
Rhône (Jacques).
Rigaudy (Louis).
Robin (Charles).
Rousselin (Pierre).
De Sabbathier (Armand).
Scalbert (Raymond).
Schlaeffin (Jean-Pierre).
Seneca (Jacques).
Sergent (Yves).
Severac (Irénée).
Sulvy (André).
Sallier (Jean).
Tamagnan (Jean).
Ternon (Jean-Claude).
Thillaye du Boullay (Pierre).
Trouve (Claude).
Usciati (Matthieu).
Valat (Louis).
Varloud (Jacques).
Vaucheret (Denis).
De Vergnette de Lamotte (Jacques).
Verrière (Bernard).
Voisin (Jean-Claude).
Voreux (Albert).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Durée du mandat des délégués du personnel auxiliaire aux conseils interdépartementaux de discipline.

Par arrêté du 11 février 1952, le deuxième alinéa de l'article 9 de l'arrêté du 20 février 1947, fixant à deux ans la durée du mandat des délégués du personnel auxiliaire aux conseils interdépartementaux de discipline a été complété par les dispositions suivantes:

« Toutefois, la durée de ce mandat peut être exceptionnellement réduite ou prorogée dans un intérêt de service par arrêté ministériel. Ces réductions ou prorogations ne pourront excéder une durée de six mois ».

Par arrêté du 12 février 1952, la durée du mandat des représentants du personnel auxiliaire au sein des conseils interdépartementaux de discipline s'étendant du 1er janvier 1950 au 31 décembre 1951 a été prorogée dans l'intérêt du service jusqu'au 30 juin 1952.

Modification à l'arrêté du 6 juillet 1951 portant fixation des ressources du fonds commun de l'allocation de logement susceptibles d'être affectées à l'attribution de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la santé publique et de la population, le président du conseil, ministre des finances, le ministre du budget, le ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 50-819 du 18 juillet 1950 autorisant à titre exceptionnel le fonds commun de l'allocation de logement à affecter ses

disponibilités au service de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat, modifié par le décret n° 51-912 du 10 juillet 1951 et notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 6 juillet 1951 portant fixation des ressources du fonds commun de l'allocation de logement susceptibles d'être affectées à l'attribution de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat et notamment son article 1er;

Arrêtent:

Art. 1er. — La date du 1er juillet 1951 est substituée à celle du 1er juillet 1950 pour l'application de l'article 1er de l'arrêté du 6 juillet 1951.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, le directeur du budget, le directeur général de la population et de l'entr'aide au ministère de la santé publique et de la population, le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture, le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, le directeur de l'aménagement du territoire au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 février 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Le président du conseil, ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
YVES MALRIOT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
ANDRÉ PIERRARD.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE VERT.

Autorisation à une caisse de retraites de fonctionner.

Par arrêté du 16 février 1952, la caisse générale de retraites du personnel des caisses d'épargne, 19, rue du Louvre, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Eléments de notation pour le calcul des notes chiffrées des fonctionnaires des directions régionales de la sécurité sociale.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 49-897 du 28 juin 1949 pour l'application des dispositions générales du titre IV de la loi susvisée;

Vu le décret n° 49-1157 du 18 août 1949, modifié, relatif à la notation et à l'avancement des fonctionnaires et notamment l'article 5;

Vu l'avis émis par la première commission administrative paritaire des directions régionales de la sécurité sociale dans sa séance du 20 décembre 1950, et, par les 2e, 3e et 4e commissions administratives paritaires des directions régionales de la sécurité sociale dans leur séance du 22 décembre 1950;

Vu le décret n° 51-705 du 6 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les éléments de notation entrant en ligne de compte pour le calcul des notes chiffrées des fonctionnaires des directions régionales de la sécurité sociale sont fixés ainsi qu'il suit:

a) *Pour les directeurs régionaux, directeurs adjoints, sous-directeurs, chefs de section et rédacteurs.*

1° Aptitude physique.
2° Connaissances professionnelles.
3° Ponctualité.
4° Ordre.
5° Mémoire appliquée.
6° Sens du travail en commun.
7° Diplomatie (pour les directeurs régionaux), serviabilité (pour les directeurs adjoints, sous-directeurs, chefs de section et rédacteurs).
8° Activité.
9° Rapidité d'exécution.
10° Fini d'exécution.
11° Prévision.
12° Organisation.
13° Commandement.
14° Contrôle.
15° Ascendant (pour les directeurs régionaux seulement).

b) *Pour les inspecteurs régionaux, inspecteurs principaux et inspecteurs.*

1° Aptitude physique.
2° Connaissances professionnelles.
3° Exactitude.
4° Ordre et méthode.
5° Perspicacité.
6° Sens du travail en commun.
7° Diplomatie.
8° Activité.
9° Rapidité d'exécution.
10° Fini d'exécution.
11° Aptitude à l'analyse.
12° Esprit de synthèse.
13° Sens de l'organisation.
14° Ascendant.
15° Commandement (pour les inspecteurs régionaux seulement).

c) *Pour les vérificateurs, commis, sténodactylographes, agents des cadres complémentaires et gardiens de bureau.*

1° Aptitude physique.
2° Connaissances professionnelles.
3° Ponctualité.
4° Ordre.
5° Mémoire appliquée.
6° Sens du travail en commun.
7° Serviabilité.
8° Activité.
9° Rapidité d'exécution.
10° Fini d'exécution.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 février 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, par délégation;
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL THEIL.

Nomination d'un administrateur provisoire de la caisse primaire de sécurité sociale du Morbihan.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945, portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 susvisée et notamment l'article 4 (§ 6) modifié par le décret du 17 novembre 1951;

Vu l'arrêté du 5 janvier 1952, portant fusion de la caisse primaire de sécurité sociale de Lorient et de la caisse primaire de sécurité sociale de la circonscription de Vannes,

Arrête:

Art. 1er. — M. Chauvel (Mathurin) est nommé administrateur provisoire de la caisse primaire de sécurité sociale du Morbihan, en remplacement de M. Le Nalio (Charles).

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 février 1952.

PAUL BACON.

Modification à l'article 8 « a » de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée les 28 février et 16 juillet 1949, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — L'article 8 *a* de la décision du 16 juillet 1948, modifiée les 28 février et 16 juillet 1949, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux, est modifié comme suit:

Dispositifs assurant l'arrêt immédiat de la pressse par débrayage et freinage automatiques.

« *Art.* 8 a. — Ces dispositifs devront assurer l'arrêt immédiat de la presse à n'importe quel point de la descente du coulisseau.

« L'arrêt devra être provoqué par simple pression exercée sur un organe approprié, conçu et disposé de façon telle qu'il provoque obligatoirement l'arrêt du coulisseau en cas de pénétration d'un corps étranger quelconque ou de la main de l'opérateur dans la zone dangereuse.

« L'arrêt du coulisseau sera maintenu tant que le corps étranger ou la main de l'opérateur se trouvera dans la zone dangereuse.

« Une légère pression exercée sur l'organe approprié provoquera le débrayage immédiat de la presse et le freinage du coulisseau.

« Le freinage devra être assez puissant pour bloquer le coulisseau dans sa course avant toute possibilité de détérioration ou de blessure. »

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Tableau d'avancement de grade des administrateurs civils pour l'année 1951.

ADMINISTRATION CENTRALE ET CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Classe exceptionnelle.

1 M. Guerard, sous-directeur.
2 Mlle Poulliard.
3 Mme Datain, à compter du 18 mars 1951.
4 Mlles Petit, à compter du 16 août 1951.
5 Soret, à compter du 16 août 1951.
6 Legrand, à compter du 1er mai 1951.
7 Rivallain, à compter du 18 mars 1951.
8 M. Lajugie de La Renaudie.

Fonctionnaires détachés.

1 *bis* M. Gout, à compter du 1er octobre 1951.
7 *bis* Mlle Guelfi, à compter du 1er juin 1951.

1re classe.

1 M. Jaussaud, sous-directeur, à compter du 25 octobre 1951.
2 Charlot.
3 Mme Netter.
4 Mlle Dulong.
5 Mme Thevenet.
6 MM. Versini, à compter du 3 juillet 1951.
7 Bruant.
8 Mlle Bourquin.

Fonctionnaire détaché.

1 *bis* M. Lecrille.

2e classe.

1 Mlles Clermont.
2 Boucher.
3 Mmes Bruneau.
4 Lenoir.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Classe exceptionnelle.

1 M. Weyl, sous-directeur.

Fonctionnaire détaché.

1 *bis* M. Sfez.

1re classe.

M. Pizel.

2e classe.

1 M. Cazaux.
2 Bidan.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 13 février 1952, a été muté à Toulouse-Inter, M. Richard, chef de section principal des installations électromécaniques à Toulouse-Téléphone.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-180 du 20 février 1952 fixant la date des élections générales aux assemblées locales en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar;

Vu les décrets nos 46-2373, 46-2374, 46-2375, 46-2376 et 46-2378 du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives et la loi n° 48-570 du 31 mars 1948 instituant le conseil général de la haute-Volta,

Décrète:

Art. 1er. — Les élections générales aux assemblées locales en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar auront lieu le dimanche 30 mars 1952.

Art. 2. — La campagne électorale est ouverte le vingtième jour précédant la date du scrutin, à zéro heure.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié aux Journaux officiels de la République française et des territoires ou groupes de territoires intéressés et inséré au *Bulletin officiel* de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 20 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Délégations de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 16 mai 1946 transformant la direction du contrôle en direction du contrôle, du budget et du contentieux,

Arrête:

Art. 1er. — M. Huet, inspecteur général de 1re classe de la France d'outre-mer, directeur du contrôle, du budget et du contentieux, est autorisé à signer, par délégation du ministre de la France d'outre-mer, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant le budget de l'Etat (France d'outre-mer, Dépenses civiles).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Huet, la délégation ci-dessus est attribuée à M. Berthier, inspecteur général de 2e classe de la France d'outre-mer ou, à son défaut, à M. Lagneau, administrateur de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, sous-direction de la comptabilité.

Art. 3. — M. Rouchon, administrateur en chef de la France d'outre-mer, est autorisé à signer, par délégation, les extraits et lettres d'avis d'ordonnances de délégation, les ordres de payement, les chèques sur le Trésor public afférents aux ordonnances de payement, ainsi que les pièces justificatives de dépenses et les titres de perception concernant le budget de l'Etat (France d'outre-mer, Dépenses civiles).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rouchon, la délégation ci-dessus est déléguée à M. Montagne, administrateur de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

LOUIS JACQUINOT.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Vu les articles 11 et 12 du décret du 3 juin 1949 relatif au mode d'établissement et à la procédure d'exécution des programmes tendant à la réalisation des plans d'équipement et de développement prévus par la loi du 30 avril 1946,

Arrête:

Art. 1er. — M. Poumaillou, administrateur de la France d'outre-mer, sous-directeur du plan à l'administration centrale, est autorisé à signer, par délégation du ministre de la France d'outre-mer, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant la section générale des programmes d'exécution des plans décennaux d'équipement des territoires d'outre-mer.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement, M. Poumaillou sera suppléé par M. Lefebvre, délégué hors classe du contrôle financier de l'Indochine, en service à la sous-direction du plan.

Fait à Paris, le 19 février 1952.

LOUIS JACQUINOT.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Approbation des statuts de sociétés d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 31 janvier 1952, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, les statuts de la société coopérative L'Habitat girondin, dont le siège est à Mérignac (Gironde), hôtel de ville, tels qu'ils sont annexés audit arrêté.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 1er février 1952, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, les statuts de la société coopérative Coopération et Famille, dont le siège est à Paris, 19, rue du Renard, tels qu'ils sont annexés audit arrêté.

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 février 1952, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de la Haute-Garonne, affectés du coefficient de base 11.20, établi en valeur août 1951.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de janvier 1952 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de décembre 1951, le coefficient fixé par l'arrêté du 22 février 1951, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 2 février 1949 restent inchangés.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 février 1952, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département d'Ille-et-Vilaine, affectés du coefficient de base 18.70, établi en valeur novembre 1951.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de décembre 1951 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de novembre 1951, le coefficient fixé par l'arrêté du 21 avril 1951, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 9 avril 1949 restent inchangés.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 29 décembre 1951, M. Roche (Georges), vérificateur technique des habitations à loyer modéré hors classe à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est nommé contrôleur des habitations à loyer modéré de 3e classe à compter du 1er novembre 1951 (nomination au titre du 2e tour, 1er tour réservé).

Par arrêté du 6 février 1952, Mme Stalelli (Jacqueline), sous-directeur titulaire 3e échelon à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est placée dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er juillet 1951 en vue d'occuper un emploi de chef de service du cadre administratif temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 16 février 1952, M. Dautier (Jean), chef de bureau 4e échelon à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'occuper un emploi de chef de service départemental des dommages de guerre 3e échelon du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Inspecteurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 février 1952:

1° Est reportée du 1er janvier 1951 au 1er juillet 1950 la promotion au grade d'inspecteur, 1er échelon, de M. Giroult des Brosses (Henri);

2° Est promu au grade d'inspecteur, 1er échelon, à compter du 1er avril 1951, M. Morin (Jean).

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret du 19 février 1952 portant nomination du directeur de l'établissement national des invalides de la marine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la marine marchande,

Vu l'article 30 de la Constitution du 27 octobre 1946;

Vu l'ordonnance du 18 janvier 1945 relative à l'organisation de l'administration centrale de la marine marchande;

Vu le décret du 27 décembre 1948 fixant le nombre d'emplois de directeurs généraux et de directeurs dans les administrations centrales des ministères et portant suppression d'emplois dans ces administrations;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Avron (Philippe-Pierre-Gustave), administrateur général de 2e classe de l'inscription maritime, est nommé directeur de l'établissement national des invalides de la marine, à compter de la date de publication du présent décret, en remplacement numérique de M. Roubinet (Maurice), décédé.

Art. 2. — Le ministre de la marine marchande est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre de la marine marchande,

ANDRÉ MORICE.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 6 février 1952, les administrateurs civils dont les noms suivent sont élevés à l'échelon supérieur de leur classe:

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dasse, administrateur civil de 1re classe, 1er échelon.

Mlle Cosson, administrateur civil de 2e classe, 1er échelon.

M. Plantié, administrateur civil de 2e classe, 1er échelon.

Mlle Chami, administrateur civil de 2e classe, 1er échelon.

(Pour compter du 16 février 1952.)

M. Adam, administrateur civil de 3e classe, 2e échelon.

Par arrêté du 5 février 1952, est élevé à l'échelon supérieur de sa classe, pour compter du 1er février 1952:

Mlle Gourjou, secrétaire d'administration principal, 1er échelon.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté du 16 février 1952, Mme Gilbert (Pierrette), employée de bureau dactylographe 5e échelon, à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, est détachée dans le même emploi auprès du secrétariat d'Etat à l'air pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1951.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Radiodiffusion française.

Par arrêté du 21 février 1952, M. Mallet (Paul), chef de subdivision, est intégré, à compter du 1er janvier 1947, dans le corps des administrateurs civils de la radiodiffusion française, dans les conditions fixées ci-après :

3e classe; 4e échelon; ancienneté dans l'échelon, 16 mars 1944; ancienneté dans le corps, 24 mai 1939.

L'ancienneté dans le corps, telle qu'elle figure ci-dessus, a été fixée compte tenu du temps passé sous les drapeaux au titre du service militaire légal ou des périodes de mobilisation.

Par arrêté du 21 février 1952, M. Caussidery (Pierre), chef de division, est intégré, à compter du 1er janvier 1947, dans le corps des administrateurs civils de la radiodiffusion française, dans les conditions fixées ci-après :

2e classe; 2e échelon; ancienneté dans l'échelon, 1er février 1946; ancienneté dans le corps, 20 juin 1940.

L'ancienneté dans le corps, telle qu'elle figure ci-dessus, a été fixée compte tenu du temps passé sous les drapeaux au titre du service militaire légal ou des périodes de mobilisation.

M. Caussidery est placé en position de service détaché en qualité de direction régional, à compter de la date de son intégration, et pris en surnombre.

Le présent arrêté prend effet du 1er janvier 1947.

Par arrêté du 21 février 1952, les fonctionnaires de l'administration centrale de la radiodiffusion française sont intégrés dans le cadre provisoire des agents supérieurs, conformément aux indications du tableau ci-après :

Barthez (André), chef de subdivision, 2e classe; 3e échelon; ancienneté dans l'échelon, 16 août 1939, ancienneté dans le corps, 1er janvier 1937.

Fontes (Henri), chef de subdivision, 2e classe; 3e échelon; ancienneté dans l'échelon, 23 mars 1944; ancienneté dans le corps, 16 avril 1938.

Levaufre (Yves), chef de subdivision, 2e classe; 3e échelon; ancienneté dans l'échelon, 1er avril 1944; ancienneté dans le corps, 17 août 1939.

Manigne (Odette), 3e classe; 4e échelon; ancienneté dans l'échelon, 15 novembre 1950; ancienneté dans le corps, 15 novembre 1950.

Les anciennetés dans le corps, telles qu'elles figurent ci-dessus, ont été fixées compte tenu du temps passé sous les drapeaux au titre du service militaire légal ou des périodes de mobilisation et, en ce qui concerne Mme Manigne, de sa mise en disponibilité.

Le présent arrêté prend effet du 1er janvier 1947.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1952

Ordre du jour du lundi 25 février 1952.

A quinze heures. — 1re Séance publique

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de loi (n° 585) de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants. (Nos 1960-1992. — M. Commentry, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Suite de la discussion d'urgence du projet de loi (n° 2490) relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie. (N° 2642. — M. Robert Coutant, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e Séance publique

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 21 février 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Barrachin, Chamant, Charret, Delachenal, Delbez, Bronne, Fragier, Girard, Grimaud (Maurice), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Maïnez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Mignot, Minjoz, Paquet, Plantevin, Prelot.

Suppléants. — M. Penoy (de M. Henri Grimaud), M. Thibault (de M. Dumas).

Convocations de commissions.

La commission de la production industrielle se réunira le mardi 26 février 1952, à quinze heures (local de la commission n° 261) :

Avis de M. Bichet sur la lettre rectificative (n° 2591) au projet de loi portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947) se réunira le lundi 25 février 1952, à quinze heures (local du 5e bureau) :

Compte rendu de la mission effectuée en Indochine par une délégation de la sous-commission (*suite*).

Eventuellement : examen du projet de douzièmes militaires (mars et avril).

Réunion de commission du vendredi 22 février 1952.

Commission de la presse (sous-commission du cinéma), à quinze heures. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Année 1952

Ordre du jour du mardi 26 février 1952.

A quinze heures. — Séance publique

1. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs sur le problème scolaire en Algérie.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Loison rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que la circulaire interministérielle n° 400 concernant la rémunération des instituteurs chargés des cours donnés en dehors des heures de service, prévoit que la collecte des fonds et la surveillance des présences seront prises en charge par les municipalités; et lui demande, en raison des multiples protestations des maires, si une telle décision, qui leur crée de nombreuses difficultés, ne pourrait être rapportée. (N° 275.)

II. — M. Chapalain expose à M. le secrétaire d'Etat à la défense nationale (air) qu'en 1948, une filiale de la S. N. E. C. M. A., située au Mans-Arnage, a été cédée à une société; que cette société cessionnaire n'exerçant pas la même activité que la S. N. E. C. M. A., n'a pris en charge qu'une très faible partie de l'outillage et des stocks existants; que la S. N. E. C. M. A. a donc dû procéder à des cessions ou à des transferts de l'outillage et des stocks; qu'il ressort d'une information récente que ces opérations ont donné lieu à de très graves irrégularités; et demande dans ces conditions : 1° s'il a invité la société intéressée à déposer une plainte; 2° quelles sont les mesures qu'il compte prendre à l'égard de cette société sous tutelle, pour sauvegarder les intérêts en jeu, et notamment le capital important que représentait l'outillage très moderne de l'usine du Mans; 3° s'il ne pense pas qu'il serait indispensable de provoquer d'urgence une enquête administrative sur ces errements qu'on ne peut pour le moins que qualifier de regrettables. (N° 269.)

III. — M. Naveau expose à M. le ministre du budget qu'un grand nombre de collecteurs de beurre fermier ne comptabilisent que partiellement leurs achats et qu'il en résulte une fraude fiscale importante; qu'en effet, les beurres ainsi commercialisés se vendent sans factures à tous les stades et les entreprises honnêtes sont désarmées par une concurrence déloyale qui s'exerce à leur détriment; qu'il suffit au commerçant indélicat de détenir quelques factures en portefeuille se rapportant au genre de marchandise qu'il fournit pour prétendre qu'il s'agit du même produit et pour échapper ainsi au contrôle fiscal; que par kilogramme de beurre le montant des taxes cumulatives atteint environ 12 F; que certaines organisations ont chiffré entre 2 et 3 milliards de francs par an le montant de la fraude ainsi réalisée; qu'il semble pourtant qu'avant de majorer les impôts ou d'en créer de nouveaux, il faille faire rendre ceux qui existent; que, dans ces conditions, il demande: 1° quelles mesures ont été prises pour mettre un terme à ces pratiques délictueuses; 2° quels ont été les résultats des contrôles déjà opérés et les sanctions intervenues; 3° quelles mesures l'administration compte prendre pour enrayer définitivement la fraude fiscale des collecteurs de beurre fermier (institution d'un carnet d'achat, investigations inopinées, etc.). (N° 276.)

IV. — M. Bertaud expose à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre que le statut des réfractaires, paru sous le n° 50-1027 au *Journal officiel* du 24 août 1950, spécifiait que le décret portant règlement d'administration publique devant fixer les modalités d'application de la loi devait être pris dans un délai de trois mois à compter de sa promulgation; ce délai étant expiré depuis le 24 novembre 1950 et rien n'ayant été fait à ce jour, lui demande les raisons de ce retard et s'il entend prendre rapidement toutes dispositions pour assurer le respect de dispositions légales votées par les assemblées. (N° 277.)

V. — M. Charles Morel rappelle à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre que les dispositions réglementaires en vigueur interdisent aux anciens combattants pensionnés âgés de soixante-dix ans et plus, de bénéficier des cures thermales; et demande si ces dispositions, qui introduisent un automatisme aveugle dans les indications thermales, ne sont pas en opposition avec la loi des pensions qui garantit aux mutilés et pensionnés tous les soins qui leur sont nécessaires, le médecin traitant étant seul qualifié, sous sa responsabilité médicale, pour ordonner les traitements qui doivent être mis en œuvre dans chaque cas. (N° 278.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Finances) en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie. (N°s 58 et 75, année 1952. — M. Emilien Lieutaud, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission des affaires étrangères. — M. N..., rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les caisses d'épargne. (N°s 824, année 1951, et 83, année 1952. — M. Sclafer, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant le service des postes, télégraphes et téléphones. (N°s 825, année 1951, et 76, année 1952. — M. Bertaud, rapporteur.)

Vérification de pouvoirs.

Dans sa séance du 21 février 1952, le Conseil de la République a vérifié les pouvoirs de M. Alexis Jaubert, sénateur de la Corrèze.

Commission de la défense nationale.

Séance du jeudi 21 février 1952.

Présents. — MM. Alric, Barré (Henri), Boivin-Champeaux, Borgeaud, Boulangé, Clerc, Gouyon (Jean de), Héline, Lionel-Pélerin, Madelin (Michel), Jacques Masteau, Maupeou (de), Namy, Piales, Pic, Rotinat, Rupied, Schleiter (François), Séné, Westphal.

Excusé. — M. Aubé.

Délégués. — M. Borgeaud (par M. Héline), M. Boulangé (par M. Chochoy), M. Clerc (par M. Voyant), M. Pic (par M. Roux).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 21 février 1952.

Présents. — MM. Assailit, Bozzi, Champeix, Mme Marcelle Devaud, MM. Enjalbert, Franck-Chante, Jacques Gadoin, Lodéon, Muscatelli, Rogier.

Excusés. — MM. Bernard (Georges), Dumas (François), Le Basser, Sarrien, Schwartz.

Suppléant. — M. Chaintron (de M. Marrane).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du jeudi 21 février 1952.

Présents. — MM. Benhabyles (Chérif), Chevalier (Robert), Geoffroy (Jean), Gilbert Jules, Gros (Louis), Jozeau-Marigné, Kalb, Madelin (Michel), Marcilhacy, Namy, Pernot (Georges), Rabouin, Reynouard, Tailhades (Edgar).

Excusés. — MM. Carcassonne, Delalande, Giacomoni, Maire (Georges).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 21 février 1952.

Présents. — MM. André (Louis), Chochoy, Driant, Durieux, Fleury (Pierre), Hébert, Jaouen (Yves), Jozeau-Marigné, Pidoux de La Maduère, Pouget (Jules), Tailhades (Edgar).

Suppléant. — M. Ulrici (de M. Dupic).

Réunion de commission du vendredi 22 février 1952.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Salle n° 201.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 26 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse du Gouvernement à la question orale suivante: Mlle Le Ber demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer aux jeunes élèves de la Réunion l'enseignement auquel ils ont droit.

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de cession du territoire de la ville de Chandernagor. (N°s 3 et 76, année 1952. — M. Le Brun-Kéris, rapporteur; et n° 93, année 1952. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. Paul Catrice, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Charlier, Gentet, Jacobson, Longuet, Ramampy, Randretsa et Voca, tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux provinces de Madagascar la faculté de recourir à l'emprunt. (N°s 289, année 1951, 75 et 91, année 1952. — M. Themia, rapporteur; et n° 92, année 1952. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Charlier, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à l'approbation des comptes définitifs du budget local du Togo, exercice 1947 et du budget annexe du chemin de fer du wharf, exercice 1947. (N°s 318, année 1951, et 72, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi approuvant le compte définitif du budget local de Madagascar, exercice 1945 et du budget annexe des chemins de fer de Madagascar, exercice 1945. (N°s 319, année 1951, et 73, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi approuvant le compte définitif du budget général de l'Afrique occidentale française, exercice 1943. (N°s 330, année 1951, et 74, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur.)

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du jeudi 21 février 1952, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. de Péretti membre de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, en remplacement de M. Jousselin.

M. Jousselin membre de la commission du plan, équipement et communications, en remplacement de M. Schock.

Commission de l'agriculture, élevage, chasses, pêches et des forêts.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Bour (Alfred), Le Brun-Kéris, Le Guénédal, Le Van Dinh (Jacques), Roclore, Roulleaux-Dugage, Schock, Viniger.

Excusés. — MM. Monnet, Nguyen Khac Su.

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 20 février 1952.

Présents. — MM. Charlier, Cianfarani, Georges, Jacobson, Junillon, Moreux (René), Plagne (Général), Reverbori, Schmitt, Schock, Sylvestre.

Excusés. — MM. Albrand, Daber, Dadet, Delmas, Nguyen Van Ty, Thonn Ouk, Touré, Tran Van Kha.

Suppléants. — MM. Charlier (de M. Longuet), Sylvestre (de M. Delpuech), Jacobson (de M. Bilavarn), Cianfarani (de M. Meyer), Georges (de M. Egretaud), Plagne (de Mlle Allemandi), Reverbori (de M. Tétau), Junillon (de M. Alduy).

Commission des affaires culturelles.

Séance du jeudi 21 février 1952.

Présents. — MM. Bui The Phuc, Catrice (Paul), Cianfarani, Gervain, Jousselin, Mme Malroux, MM. Raphaël-Leygues, Ton That Can.

Excusés. — MM. Bidet, Bilavarn, Hazoumé, princesse Yukanthor.

Suppléants. — Mme Malroux (de M. Begarra), MM. Cianfarani (de M. Voca), Raphaël-Leygues (de M. Kémajou), Catrice (de M. Griaule), Gervain (de M. Scelles), Ton That Can (de M. Cao Van Chieu), Bui The Phuc (de M. Phung Ba Nghia).

Commission de comptabilité.

Séance du jeudi 21 février 1952.

Présents. — MM. Cazelles, Antonini, Thomas, Simon (Paul).

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Delmas), Michalet (de M. Narou), Simon (Paul) (de M. Thémia).

Excusés. — M. Boumendjel, Mme Caffot, MM. Egretaud, Lautissier, Monirat, Phung Ba Nghia.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles se réunira le mardi 26 février 1952, à six heures trente (local (n° 217):

I. — Examen du projet de rapport pour avis de M. Jean Scelles sur la proposition (n° 311, année 1950) tendant au renforcement des relations diplomatiques avec le monde musulman.

II. — Nomination de rapporteurs sur:

a) Demande d'avis (n° 328, année 1951) relative à la constitution d'un bien de famille dans les Etablissements français d'Océanie;

b) Proposition (n° 48, année 1952) tendant à inclure un membre de l'Assemblée de l'Union française dans la commission d'étude du français de base;

c) Demande d'avis (n° 58, année 1952) sur la concordance universitaire des diplômes;

d) Proposition (n° 69, année 1952) sur la restauration du château de Versailles.

III. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 27 février 1952, à dix heures trente (local n° 116):

I. — Examen du rapport pour avis de M. le général Delmas, sur la demande d'avis (n° 342, année 1951) relative au projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de paix avec le Japon.

II. — Nouvel examen du rapport de M. le général Delmas (n° 194, année 1951) relatif à la proposition tendant à inviter le Gouvernement à préciser son attitude sur le problème de la sécurité dans le Pacifique.

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de M. Esnault (proposition non déposée).

IV. — Nomination d'un rapporteur pour la demande d'avis (n° 59, année 1952) relative à la proposition de loi de M. Amadou Doucouré, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à incorporer dans l'armée coloniale, en qualité de pionniers du génie, les appelés de la deuxième portion du contingent en Afrique occidentale française.

V. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale.

Avis d'ouverture d'un concours d'admission dans le corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 février 1952: page 1938, article II, paragraphe 1°, alinéa A, au lieu de: « les officiers de l'air en position d'activité », lire: « les officiers de l'armée de l'air en position d'activité » (le reste sans changement).

Même article, même paragraphe, alinéa B, au lieu de: « les officiers de l'armée de l'air en position d'activité », lire: « les officiers de l'armée de mer en position d'activité ».

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté en date du 8 février 1952, la chaire de langue et littérature grecques de la faculté des lettres de l'université d'Aix (dernier titulaire: M. Latzarus, décédé) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature établis en double exemplaire devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités et au doyen intéressé.

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans un musée contrôlé.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 31 août 1945 publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, le poste de conservateur du musée contrôlé ci-après désigné est déclaré vacant:

Feurs (Loire). — Musée municipal.

Les candidats à cet emploi qui posséderaient les titres prévus par le décret précité et qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée contrôlé publiées au *Journal officiel* du 26 septembre 1951, devront dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, Palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]) en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° Une note sur leurs titres et travaux;
7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
8° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat, attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la septième tranche de la loterie nationale 1952 a eu lieu à Paris, le 20 février 1952, à 20 heures 30.

Les billets dont les numéros se terminent par:

		Série A.	Série B.
1	gagnent.....	1 000 F.	1 000 F.
7	—	1 000 F.	1 000 F.
82	—	1 500 F.	2 500 F.
91	—	1 500 F.	2 500 F.
92	—	2 000 F.	3 000 F.
69	—	2 500 F.	4 000 F.
300	—	3 000 F.	5 000 F.
071	—	4 000 F.	6 000 F.
420	—	5 000 F.	8 000 F.
571	—	6 000 F.	9 000 F.
599	—	7 000 F.	12 000 F.
136	—	10 000 F.	15 000 F.
0.604	—	15 000 F.	20 000 F.
3.840	—	15 000 F.	20 000 F.
4.635	—	15 000 F.	20 000 F.
5.070	—	20 000 F.	40 000 F.
5.965	—	20 000 F.	40 000 F.
8.086	—	20 000 F.	40 000 F.
3.046	—	30 000 F.	50 000 F.
9.185	—	30 000 F.	50 000 F.
9.420	—	30 000 F.	50 000 F.
1 104	—	40 000 F.	60 000 F.
3.324	—	40 000 F.	60 000 F.
4.780	—	40 000 F.	60 000 F.
4.240	—	50 000 F.	70 000 F.
6.565	—	75 000 F.	80 000 F.
08.639	—	100 000 F.	100 000 F.
18.045	—	100 000 F.	100 000 F.
27.901	—	100 000 F.	100 000 F.
34.629	—	100 000 F.	100 000 F.
39.455	—	100 000 F.	100 000 F.
47.362	—	100 000 F.	100 000 F.
26.096	—	300 000 F.	200 000 F.
58.104	—	300 000 F.	200 000 F.
92.144	—	300 000 F.	200 000 F.
29.626	—	500 000 F.	300 000 F.
89.119	—	500 000 F.	300 000 F.
93.483	—	500 000 F.	300 000 F.
24.292	—	600 000 F.	400 000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
045.028	gagnent.....	1 000 000 F.	500 000 F.
075.919	—	1 000 000 F.	500 000 F.
099.215	—	1 000 000 F.	500 000 F.
239.493	—	1 000 000 F.	500 000 F.
275.665	—	1 000 000 F.	500 000 F.
028.074	—	1 200 000 F.	600 000 F.
220.027	—	1 200 000 F.	600 000 F.
242.487	—	1 200 000 F	600 000 F.
313.026	—	1 200 000 F	600 000 F.
077.475	—	2 300 000 F.	800 000 F.
253.533	—	2 300 000 F.	800 000 F.
231.670	—	4 000 000 F.	1 000 000 F.
233.090	—	7 000 000 F.	1 500 000 F.
318.794	—	10 000 000 F.	3 000 000 F.
318.585	—	15 000 000 F.	8 000 000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 27 février 1952 à Paris.

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination de la Hollande.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 3 février 1952.

La lettre émanant du Central Rijksbureau (bureau gouvernemental), Huygenspark 38 39 S'Gravenhage, attestant que l'exportation sollicitée est à imputer sur le contingent global, devra comporter la signature de Ing. J.-J. Coutinho, directeur adjoint du Central Rijksbureau, et non celle de Ir. E.-F.-E. Bongaerts, comme il a été indiqué par erreur.

Ministère des affaires étrangères.

Avis d'examen aux fonctions de traducteur-rédacteur de procès-verbaux aux Nations Unies, à l'U. N. E. S. C. O., l'I. C. I. T. O., la F. A. O.

Un examen d'aptitude aux fonctions de traducteur-rédacteur de procès-verbaux de langue française dans les services du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées suivantes: U. N. E. S. C. O. (Paris), I. C. I. T. O. (Genève), F. A. O. (Rome) aura lieu au mois d'avril 1952. Les candidats des deux sexes, âgés de moins de cinquante-cinq ans, de langue maternelle française et possédant des titres ou diplômes universitaires (minimum: licence complète ou équivalent) doivent écrire au: Jury d'examen, Nations Unies, division du personnel, palais des Nations, Genève (Suisse), qui leur adressera les renseignements complémentaires et les formulaires nécessaires. Joindre une enveloppe de format commercial non affranchie portant le nom et l'adresse du candidat. La liste d'inscription sera close le 22 mars 1952.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium d'Helfaut (Pas-de-Calais).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium d'Helfaut (Pas-de-Calais).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1951, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	20 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	21 février 1952. Cours relevés avant Bourse.	21 février 1952. Cours cotés en Bourse.
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
704 625	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 .. ..
349 80	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	349 60 .....
1226 25	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1226 75 .....
8052 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8060 .. ..
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 14 FEVRIER 1952	AU 7 FEVRIER 1952
Encaisse or		191.446.678.926 »	191.446.678.926 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		15.031.377.213 »	21.167.474.303 »
Monnaies divisionnaires		3.963.181.722 »	3.614.272.992 »
Comptes courants postaux		18.350.892.902 »	33.466.072.115 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		17.100.000.000 »	46.100.000.000 »
Bon du Trésor négociable: Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		5.039.250.892 »	5.039.250.892 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (2)		5.002.537.354 »	5.002.537.354 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 30 juillet 1941 (4)		436.000.000.000 »	436.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		169.000.000.000 »	166.800.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	608.784.928.954 »		
Effets escomptés sur l'étranger	336.857.017 »	817.766.875.617 »	819.490.408.211 »
Effets garantis par l'office des céréales (6)	31.119.893.000 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	207.525.196.616 »		
Effets négociables achetés en France (7)		244.789.181.379 »	240.103.137.707 »
Avances à 30 jours sur effets publics		20.750.116.000 »	22.509.576.000 »
Avances sur titres		6.770.894.664 »	7.555.576.430 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		20.232.894.424 »	25.618.777.132 »
Divers		21.042.663.015 »	20.839.200.010 »
Total		2.062.403.824.918 Fr.	2.084.859.832.945 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		1.841.433.856.225 »	1.866.527.994.785 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	52.489.000 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	10.966.371.803 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	98.793.182.971 »	174.452.963.217 »	183.353.293.521 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	64.640.919.443 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		303.463.463 »	303.463.463 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		46.304.936.293 »	31.466.475.426 »
Total		2.062.403.824.918 Fr.	2.084.859.832.945 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).

(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1917, loi du 29 mars 1917).

(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 20 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1944).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi de 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur,

W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Régie Autonome des Transports Parisiens

53 *ter*, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS (6e)

Registre du commerce: Seine 355194 B.

Amortissement d'obligations
Régie autonome des transports parisiens 5 0/0 1951.

Numéros des 2.248 obligations de 10.000 F et des 5.103 coupures d'appoint de 1.000 F sorties au tirage du 11 février 1952, annoncé aux « Petites Affiches » le 29 janvier 1952.

COUPURES DE 10.000 F	COUPURES D'APPOINT DE 1.000 F
24.014 à 26.261.	36.122 à 41.224.

Obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

Néant.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 23 février 1951.*)

Il n'a pas été effectué de achat en Bourse pour la première annuité.

Les obligations sorties au tirage seront remboursées, coupon n° 2 attaché, à partir du 15 mars 1952, pour le montant net de 10.000 F ou 1.000 F, par obligation, respectivement.

Le payement sera effectué (sous les réserves d'usage) à Paris, contre remise du titre, aux caisses ci-après:

Crédit lyonnais;
Société générale;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Comptoir national d'escompte;
Crédit industriel et commercial;
Crédit commercial de France;
Banque de l'Union parisienne;
Banque transatlantique;
Société marseillaise de crédit;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Banque parisienne pour l'industrie;
Chez MM. Mirabaud et Ce, 56, rue de Provence,

ainsi que dans leurs bureaux de quartiers et agences des départements.

LABORATOIRES SAUTER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: BELLEGARDE-SUR-VALSERINE (AIN)

Emprunt obligataire de 1.500.000 F 4 1/2 0/0 1943
divisé en 300 obligations de 5.000 F chacune.

Liste des titres sortis au tirage du 13 février 1952, remboursables le 1er avril 1952, avec prime de 90 F par titre.

8	9	19	22	47	50	51	218	234	237	246	261	274	278
64	90	104	123	124	137	146	298	299					
157	166	177	179	187	188	195							

Les titres des numéros qui précèdent seront présentés au remboursement, à dater du 1er avril 1952, à la caisse des Laboratoires Sauter, à Bellegarde (Ain), à la banque P. Derobert à Bellegarde (Ain), ou à la banque Tendret, Rive et Ce, à Bellegarde (Ain).

Titres sortis aux précédents tirages et non encore remboursés.

41 54 56 73 194 196 240 300.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Aristoteles, demeurant à Marseille, 48, chemin du Roucas-Blanc, née à Campiglione Fenile (Italie) le 30 novembre 1920, introduit pour son fils mineur Jean-Pierre-Ange, né le 9 octobre 1943 à Marseille, une demande auprès du garde des sceaux dans le but de substituer au nom d'Aristoteles son nom de jeune fille, Rebra.

M. Antoine-Virginie Sacchi, né à Cannes (Alpes-Maritimes) le 14 février 1905, demeurant à Paris (19e), 202, avenue Jean-Jaurès, demande pour lui et ses deux enfants mineurs, nés à Paris: Claude-Joséphine-Elisabeth le 17 mars 1935, dans le 19e arrondissement, et Jean-Louis-Antoine le 9 août 1938, dans le 17e arrondissement, l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Saquy.

M. Dumont (André-Elie), né le 27 mars 1915 à Saint-Ouen (Seine), demeurant au Perreux-sur-Marne (Seine), 38, avenue Georges-Clemenceau, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses deux enfants mineurs, nés au Perreux-sur-Marne: Lucien-André le 25 mars 1937 et Andrée-Lucienne le 12 septembre 1940, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom celui de Fouya.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Le jeudi 24 avril 1952, à neuf heures quinze, il sera procédé publiquement, au tribunal de commerce, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de bois de chêne, sapin et peuplier nécessaires au service municipal des pompes funèbres du 1er octobre 1952 au 30 septembre 1953.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé au service municipal des pompes funèbres, 138, rue d'Aubervilliers, Paris, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures (les dimanches, fêtes et samedis après-midi exceptés). Il pourra être envoyé sur simple demande adressée à ce service.

AVIS DIVERS

ROTTERDAMSCHE BANK N.V.

SIÈGE SOCIAL, ROTTERDAM (HOLLANDE)

Avis aux actionnaires.

Le coupon n° 40 des actions de 200 florins nos 125001 à 150000 de la Rotterdamsche Bank, N. V., mis en payement le 15 février 1952 pour un montant de florins 18 brut, peut être, dès maintenant, déposé aux caisses de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, aux fins d'encaissement.

Ce coupon, payable en France suivant les dispositions des accords financiers franco-hollandais, sera réglé pour la contre-valeur en francs français de son montant net en florins, soit: florins 15,30 (impôt hollandais de florins 2,70 déduit) sur la base du cours du florin en vigueur au moment du règlement du coupon.

Les actions de cette société étant désabonnées au timbre depuis le 1er mars 1941, ce coupon est passible de la taxe proportionnelle frappant le revenu des valeurs étrangères non abonnées.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

14 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des héritiers Jean Thierry** transfère son siège social du 12, avenue du Talus-du-Cours, à Saint-Mandé, au 12, villa Adnot, à Malakoff.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale billard de l'Homme de la Roche.** But: pratique et développement du jeu de billard. Siège social: café Charvet, 62, quai Pierre-Scize, Lyon.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des familles rurales de Lacarre-Camarthe.** But: défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: Maison des œuvres, Lacarre.

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association française des officiers mécaniciens de 1re classe de la marine marchande sédentaires (A. F. O. M. S. I.).** But: resserrer les liens d'amitié des officiers de 1re classe ayant quitté la navigation effective; mieux faire connaître la marine marchande française. Siège social: à *bis*, boulevard Morland, Paris.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. L'Amicale laïque des anciens élèves et groupe artistique lumbrois change son titre et devient **Amicale laïque et groupe artistique lumbrois.** Siège social: ancienne mairie, Lumbres.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Billard-Club samoisien.** But: pratiquer le jeu de billard et en favoriser le développement. Siège social: café de la Mairie, Samois-sur-Seine.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Union sportive de la vallée de l'Yvette.** But: cyclisme. Siège social: 49, rue de Chevreuse, Bures-sur-Yvette.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours Charles-de-Foucauld de Neuilly-sur-Seine.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 1, boulevard Richard-Wallace, Neuilly-sur-Seine.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Agriculture bio-dynamique,** bureau d'information et de liaison. But: renseigner tous ceux qu'intéresse l'agriculture bio-dynamique. Siège social: 90, rue d'Assas, Paris.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association Saint-Jean.** But: créer, entretenir et pourvoir aux frais d'œuvres d'éducation populaire, morale, sociale et religieuse. Siège social: 6, rue des Cultivateurs, Auboué.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Club de loisirs Léo-Lagrange de Villers-Saint-Paul.** But: pallier au manque d'organisation dans les loisirs des jeunes. Siège social: mairie de Villers-Saint-Paul.

26 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Victor,** à Dohem. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: orphelinat Saint-Victor, Dohem.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Amicale laïque de Redondessagne.** But: maintien d'une liaison amicale entre l'école et la famille, éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Redondessagne, commune de Saint-Goussaud.

27 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Amicale laïque de Provenchère.** But: éducation périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Provenchère.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale laïque.** But: permettre à l'école de remplir pleinement sa mission éducative et sociale en établissant un lien entre elle, ses amis, ses anciens élèves et les familles. Siège social: école publique de Ligny-en-Brionnais.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la Molle.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de la Molle, à Montauban.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Association des parents d'élèves de l'école de la Visitation.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 75, avenue Pierre-Brossolette, Troyes.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Hilaire.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de Saint-Hilaire, Montauban.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association amicale des anciens mobilisés d'Omps.** But: resserrer les liens amicaux entre tous les mobilisés. Siège social: chez M. Bouxeilles, la Forêt-Basse, Omps.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association des parents d'élèves de l'école d'Hondouville.** But: amélioration de l'école publique et défense des intérêts matériels et moraux des enfants. Siège social: mairie d'Hondouville.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de Mitry-Mory** (bourg). But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Mitry-Mory.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Landes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Mas,** rue du Château, à Aire-sur-Adour. But: grouper les parents d'élèves en vue du soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue du Château, Aire-sur-Adour.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Puybrun.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, rue des Arts, Puybrun.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Jura. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de filles et de garçons de Passenans.** But: établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique de garçons, Passenans.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Jeanne-d'Arc,** 98, rue de Ménilmontant, Paris. But: soutien matériel et moral à l'école et aux maîtres. Siège social: 98, rue de Ménilmontant, Paris.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association des parents d'élèves de l'institution libre Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 22, rue du Maréchal-Foch, Dunkerque.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Fanfare libre de Basuel.** But: faire de la musique d'ensemble. Siège social: chez M. César Dehaussy, route de Pommereuil, Basuel, par le Cateau.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Marie,** à Cambo-les-Bains. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles Sainte-Marie, avenue Bordart, Cambo-les-Bains.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Meilleray.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Perthes-en-Gâtinais.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Perthes-en-Gâtinais.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique d'Ury.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie d'Ury.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Jeunesse sportive catussienne.** But: athlétisme, éducation physique, basket-ball, préparation militaire, sports divers. Siège social: mairie de Catus.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Centre d'études techniques agricoles de la région de Senlis.** But: étude des questions techniques agricoles intéressant les adhérents. Siège social: 23, avenue Georges-Clemenceau, Senlis.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Amicale des anciens élèves de Villers-Cotterêts (école de garçons).** But: entretenir des relations entre anciens élèves; organiser des conférences, causeries, séances récréatives, voyages. Siège social: école de garçons, Villers-Cotterêts.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **Amicale laïque de Condé-sur-Noireau.** But: concourir à la formation de toutes les œuvres complémentaires de l'école, y compris les sports. Siège social: chez Mlle Pavis, rue René-Lenormand, Condé-sur-Noireau.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Association des élèves, parents d'élèves, anciens élèves et amis des écoles publiques des Ressuintes.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, les Ressuintes.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Lot. **Amicale laïque de Saint-Pierre,** Toirac. But: éducation scolaire, péri et postscolaire. Siège social: école de Toirac.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association de parents d'élèves de l'école libre de Gorses.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Gorses.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Avenir sportif du collège classique et moderne mixte Augustin-Cournot,** à Gray. But: développement moral et physique des jeunes gens et des jeunes filles par la pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: collège Augustin-Cournot, 75, Grande-Rue, Gray.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Fraternité des jeunes des Vallées.** But: par la vie en commun et le bon emploi des loisirs, préparer au pays des hommes robustes physiquement et moralement, capables d'assumer leurs responsabilités dès maintenant et dans l'avenir. Siège social: 13, rue Pierre-Verol, Colombes.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Les Amis du jardin d'enfants Magnan.** But: venir en aide aux enfants pauvres par l'achat de vêtements et de chaussures, donner des conseils pratiques d'hygiène et d'éducation aux mamans. Siège social: jardin d'enfants Magnan, Oran.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Club athlétique et sportif Saint-Yves Gourin (C. A. S. S. Y. G.).** But: organiser et contrôler la pratique des sports et l'éducation physique dans tout l'établissement. Siège social: institution Saint-Yves, Gourin.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Gluiras.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Gluiras.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Amicale laïque de Trélévern.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de filles, Trélévern.

3 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale laïque des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Laval-en-Brie.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Laval-en-Brie.

3 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Mauperthuis.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école communale mixte, Mauperthuis.

3 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école d'Amillis.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école des garçons, Amillis.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Amicale laïque des Arrentès-de-Corcieux.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique des Arrentès-de-Corcieux.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des futurs habitants du lotissement J.-M.-Becel.** But: défense des intérêts communs aux membres. Siège social: 20, place des Lices, Vannes.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Compagnie artistique des galas Record.** But: organiser à Dunkerque et dans la région du Nord des manifestations artistiques de nature à intéresser le public tout en venant en aide aux œuvres dignes d'intérêt. Siège social: 5, place Vauban, Dunkerque.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Local unique Union Liberté.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 7, rue de la Liberté, Vieux-Condé.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association amicale d'entr'aide du personnel du commissariat de police de Malo-les-Bains.** But: entretenir les liens de bonne camaraderie et fraternité qui doivent toujours unir les membres du personnel de la police malouine; étude et défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents. Siège social: bâtiment 4, place de l'Hôtel-de-Ville, Malo-les-Bains.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Nuillé-sur-Vicoin, dite Ecole Saint-Jean,** sise au bourg de Nuillé-sur-Vicoin. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et de ses maîtres. Siège social: école Saint-Jean, bourg de Nuillé-sur-Vicoin.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Moto-Touring-Club de Bordeaux et du Sud-Ouest prend désormais le nom de **Moto-Touring-Club burdigalien.** Le siège social, primitivement 34, cours A.-Briand, Bordeaux, est transféré 20, rue de Cursol, Bordeaux.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Fédération française des familles du Morbihan.** But: groupement et entr'aide des associations familiales adhérentes. Siège social: 22 bis, rue Richemont, Vannes.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Nuillé-sur-Vicoin, dite Ecole Notre-Dame,** sise au bourg de Nuillé-sur-Vicoin. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et de ses maîtres. Siège social: école Notre-Dame, bourg de Nuillé-sur-Vicoin.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture des Landes. Association **La Chorale Sainte-Catherine de Montaut.** But: formation musicale et artistique de la jeunesse. Siège social: au presbytère de Montaut.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Football-Club d'Andréis.** But: pratique des sports et du plein air. Siège social: 63, rue Alfred-Curtel, la Capelette, Marseille.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. La **Mission chrétienne de Pentecôte** a transféré son siège social de Paris, 10, rue Marguerin, à Bois-Colombes, 48, rue de l'Abbé-Glatz.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de l'Harmoye.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de l'Harmoye.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Les Amis de l'école.** But: établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique, Anglemont.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Charmentray.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école, Charmentray.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'œuvre d'éducation populaire **Le Boi d'air** modifie son bureau, ses statuts et change son titre, qui devient **Les Alpines.** Transfert du siège social du 21, rue d'Orléans, Neuilly-sur-Seine, au 5, rue Devès, Neuilly-sur-Seine. Accepte l'apport d'un chalet sis à Bonne-sur-Menoge (Haute-Savoie).

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Union des amis de l'école de Malay-le-Grand.** But: encourager l'instruction chez les enfants et les adolescents. Siège social: mairie de Malay-le-Grand.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Les Amis de l'école de Nossoncourt.** But: établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission; prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique, Nossoncourt.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale laïque de Monthyon.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Monthyon.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Association dénommée **La Maison rurale de la famille et des jeunes de Valmont.** But: mettre à la disposition des familles et des jeunes un cadre de réunions, des services d'entr'aide et des moyens de se cultiver et de se distraire. Siège social: mairie de Valmont.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Groupe scolaire et postscolaire de Bazac.** But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire. Siège social: école publique de Bazac.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Association **Cercle cinématographique havrais France-U. R. S. S.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 18, rue des Châtaigniers, le Havre.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Société labégeoise **Bois sans soif.** But: organiser des réunions et séances récréatives. Siège social: chez Mme Faure, café, à Labège.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Le Ring coutançais.** But: pratique de la boxe, de l'éducation physique et des sports. Siège social: 2, rue Tourville, Coutances.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Le Foyer des vieux de Saint-Marcel.** But: distraire les vieux de notre commune et leur apporter éventuellement une aide sociale et matérielle. Siège social: mairie de Saint-Marcel.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **L'Amicale des enfants de l'Hérault** transfère son siège social du café Paul, place Wilson, à Toulouse, au café Fize, 9, arcades du Capitole, Toulouse.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école des filles de Revel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien des maîtres et de l'école. Siège social: rue Escoussières, Revel.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons de Revel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien des maîtres et de l'école. Siège social: allées Charles-de-Gaulle, Revel.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école catholique de filles de Paulhac.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école et aux maîtres. Siège social: école libre de filles de Paulhac.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Prat-et-Bonrepaux.** But: assurer la gestion matérielle, le perfectionnement et le développement de l'école libre. Siège social: école de Prat-et-Bonrepaux (quartier de Feuillerat).

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association gestionnaire d'enseignement libre et d'éducation populaire de l'école privée mixte de Larre.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école privée de Larre.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Goëry.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 17, rue de la Préfecture, Epinal.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association de parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur de Tilly-sur-Seulles.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, rue de Baveux, Tilly-sur-Seulles.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association des parents d'élèves des écoles publiques d'Yvetot-Bocage.** But: permettre aux parents d'élèves des écoles publiques de veiller à la défense des intérêts de l'école et de réaliser toute organisation péri ou postscolaire, coopérative, cantine, bibliothèque, voyages culturels, achat de fournitures scolaires ou de matériel d'enseignement. Siège social: école d'Yvetot-Bocage.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles d'Aron.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Aron.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Vivonne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles de Vivonne.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Coopérative scolaire de Métabief.** But: développer chez les enfants l'esprit d'entr'aide et de solidarité. Siège social: école de Métabief.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Camping-Club de Cannes-la-Napoule.** But: organiser un camping privé pour ses membres sur une partie du Golf-Club de Cannes-Mandelieu et apporter au moyen de cotisations un maximum de confort et d'hygiène. Siège social: au terrain de golf de Cannes-Mandelieu, commune de Mandelieu-la-Napoule.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Association **Patronage laïque de l'école Paul-Long.** But: diffuser l'idéal laïque; encourager et développer les activités péri et postscolaires. Siège social: avenue Paul-Long, Hyères.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **La Fanfare trélonaise.** But: exercice de l'art musical, éducation et instruction musicale des jeunes. Siège social: mairie de Trélon.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. L'Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Montravers change son titre et devient **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Montravers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Montravers.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Grazay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Grazay.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Les Amitiés laïques de Jean-Macé.** But: créer un lien intime entre l'école et la famille. Siège social: école de garçons Jean-Macé, Oran.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Syndicat d'initiative, de tourisme et de propagande régionale de Milly-la-Forêt.** But: mettre en valeur les sites pittoresques créés par la nature. Siège social: 7, rue du Lau, Milly-la-Forêt.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Melun. **Association amicale des parents d'élèves, des anciens élèves et des élèves des écoles publiques de Tournan-en-Brie.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Tournan-en-Brie.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Marchémaret, par Saint-Soupplets.

7 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Amicale laïque de Cardaillac.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique, Cardaillac.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association départementale des déportés et internés, résistants et patriotes des Basses-Pyrénées.** But: unir les patriotes et leurs familles sans distinction de tendances et opinions philosophiques, politiques ou religieuses, pour défendre les droits et les revendications matérielles et morales de ses membres. Siège social: 7, rue Paul-Fourquet, Biarritz.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. Association **Vanau-Sport.** But: pratiquer l'éducation physique, le sport, la préparation militaire, les loisirs de plein air. Siège social: café Desmartin, Vanosc.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Association des parents d'élèves de l'école privée de la rue de la Vénière.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 9, rue de la Vénière, Provins.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Groupement régional des donneurs de sang de Corbeil-Essonnes.** But: réunir tous les donneurs de sang de Corbeil-Essonnes et environs; faire respecter le code du donneur de sang. Siège social: café-tabac Jacobs, 60, rue Feray, Corbeil.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Amberl. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Bonnet-le-Chastel.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre Saint-Bonnet-le-Chastel.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Orchestre symphonique des anciens élèves de l'école nationale de musique d'Aix-en-Provence.** But: donner des concerts symphoniques afin de développer l'art musical et de parfaire l'éducation musicale des jeunes étudiants. Siège social: école de filles, boulevard du Roy-René, Aix-en-Provence.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association sportive Saint-Winoc.** But: formation physique et morale des jeunes gens et jeunes filles. Siège social: 5, rue de la Petite-Poste, Bergues.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école de filles du Cheylard.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: avenue de Chabannes, le Cheylard.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles de Gaillac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Charles, rue de Verdun, Gaillac.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de l'Ange-Gardien de Saint-Pierre-des-Landes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de l'Ange-Gardien, Saint-Pierre-des-Landes.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Comité des fêtes de Riorges.** But: organisation de fêtes publiques au profit des œuvres de bienfaisance communales. Siège social: salle municipale des Canaux, Riorges.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de Chartres. **Amicale des anciennes élèves de Dammarie.** But: éducation périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de filles, Dammarie.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. **Société des boules ferrées du Chemin-Vert,** à Montdidier. But: développement et pratique du sport boulisle. Siège social: café du Bon-Accueil, rue de Roye, Montdidier.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. Association dite **Amicale maraîchine,** à Coulon. But: créer et organiser toutes fêtes champêtres; organiser des conférences sur l'orientation professionnelle; encourager par tous les moyens le maintien au village de tous les jeunes ruraux. Siège social: café Bouchard, écluses de la Sotterie, Coulon.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Jeunesse cycliste de la région mantaise.** But: pratique du cyclisme. Siège social: 5, avenue de la Division-Leclerc, Mantes.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des anciens élèves du centre d'apprentissage des métiers de l'automobile.** But: regrouper les anciens élèves en vue d'une collaboration plus étroite dans leur travail. Siège social: 30, boulevard Michelet, Marseille.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale des anciens cols bleus du canton de Mur-de-Bretagne.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié, de camaraderie et d'entr'aide. Siège social: chez M. Le Denmat (Joseph), rue de la Fontaine, Mur-de-Bretagne.

9 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Amicale laïque de Blandin.** But: éducation postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Blandin.

9 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Conseil des parents d'élèves de l'école annexe de filles et de l'école maternelle Devosge.** But: aide aux œuvres postscolaires et périscolaires des écoles précitées. Siège social: école maternelle, 67, rue Devosge, Dijon.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Marie.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école; collaboration avec les maîtres; entr'aide familiale; représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: Margency.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves du cours Notre-Dame.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien à la vie de l'école; collaboration avec les maîtres; entr'aide familiale; représentation auprès des services publics. Siège social: 9, boulevard Sadi-Carnot, Enghien-les-Bains.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Cercle d'escrime de Calais.** But: pratique des exercices physiques et notamment de l'escrime. Siège social: parc Saint-Pierre, Calais.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **La Distraction des malades.** But: création, fonctionnement et développement de la bibliothèque des malades de l'hôpital de Calais. Siège social: 11, quai du Commerce, Calais.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Groupe artistique d'Azur.** But: prolonger l'œuvre scolaire; développer la camaraderie; culture artistique; aider la coopérative scolaire et la société Union sportive d'Azur. Siège social: école publique, Azur.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Fédération des associations de parents d'élèves des écoles publiques de Grenoble.** But: défense des intérêts de l'école publique et de ses élèves. Siège social: école de garçons, 11, cours Jean-Jaurès, Grenoble.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association des usagers du gaz et de l'électricité du département d'Oran.** But: informer les usagers du gaz et de l'électricité et défendre leurs intérêts; déterminer, au sujet de ces questions, la ligne de conduite à suivre; représenter les adhérents pour l'exercice des actions en ces matières. Siège social: Maison du colon, 2, place Karguentah, Oran.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves du pensionnat du Rosaire.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école; collaboration avec les maîtres; entr'aide familiale; représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: 39, rue du Plessis, Saint-Leu-la-Forêt.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Les Anciens combattants du 56e régiment d'infanterie deviennent **Association amicale des anciens du 56e régiment d'infanterie de 1914-1918 et de 1939-1945,** transfèrent leur siège social du 61, rue de Rivoli, au 23, place de la République, Paris, et modifient leurs statuts.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque de Saint-Jacut-du-Mené.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Saint-Jacut-du-Mené.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Fédération départementale des associations de parents d'élèves des écoles publiques de l'Isère.** But: défense des écoles publiques et de leurs élèves. Siège social: école de garçons, 11, cours Jean-Jaurès, Grenoble.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de garçons d'Igney.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons dite Ecole du Sacré-Cœur.** But: soutien moral et matériel de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école du Sacré-Cœur, rue de Morannes, Saint-Denis-d'Anjou.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Saint-Louis-de-Gonzague.** But: soutien moral et matériel de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Louis-de-Gonzague, rue de la Roche, Saint-Denis-d'Anjou.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc,** à Bavay. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 2, rue des Soupirs, Bavay.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association familiale rurale de Ploeren.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: mairie de Ploeren.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves des classes primaires du doyenné Saint-Hilaire de Poitiers.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et à la situation des maîtres; collaboration avec toutes associations semblables en vue d'une représentation valable des parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et des autorités constituées. Siège social: 1, rue le Cesye, Poitiers.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Union départementale des déportés, internés, résistants et politiques et des familles des disparus de la Vienne.** But: entretenir le souvenir des déportés et internés morts victimes de l'oppression; resserrer les liens de fraternité existant entre ses membres déportés et internés et développer entre eux une solidarité effective; assurer à tous ses membres l'aide morale et matérielle que leur situation requiert, et notamment promouvoir ou soutenir à cet effet toute législation et tous règlements utiles. Siège social: 52, rue Carnot, Poitiers.

11 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association des propriétaires frappés d'expropriation par l'armée** (extension du champ de manœuvre et de tir de la forêt de Fontevrault). But: grouper les propriétaires expropriés pour l'extension du champ de manœuvre et de tir de l'école de Saumur et traiter directement avec l'autorité militaire pour l'ensemble de ses membres. Siège social: mairie de Saix.

11 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale de l'école publique des Voivres.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école des Voivres.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Les Arbalétriers de Saint-Georges.** But: tir à l'arbalète. Siège social: café du Grand-Logis, place de la République, Luiselles.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Kerfourn.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école privée de garçons de Kerfourn.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Kerfourn.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école privée de filles de Kerfourn.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. La Talencaise prend désormais le nom de **Batterie, fanfare et harmonie La Talencaise.** Le siège social, 29, cours Gambetta, est transféré 121, rue du 14-Juillet, à Talence.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des anciens sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée de terre et leurs veuves de l'arrondissement de Brest.** But: défense des intérêts des pensionnés et de leurs veuves. Siège social: chez M. Kerrien, 30, rue Duguesclin, Brest.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Neuville-de-Poitou.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, rue Armand-Caillard, Neuville.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent-de-Paul.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 31, rue de Barrey, Evreux.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Neuville-de-Poitou.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, rue Armand-Caillard, Neuville.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Amicale laïque des écoles de Liffol-le-Grand.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels, et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: école de jeunes filles de Liffol-le-Grand.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'Association française pour la tenue rationnelle des étables modifie son titre comme suit: **Association française et européenne pour l'élevage féerique des animaux, le bien-être général, la valeur des monnaies.** Siège social: 31, rue d'Embarthe, Toulouse.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Amicale des chasseurs de Challuy.** But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles. Siège social: café Biehlman, à Saint-Antoine, commune de Challuy.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. La Compagnie des chefs de comptabilité de la région de Rouen prend le titre de **Compagnie des chefs de comptabilité de Normandie**, modifie ses statuts et transfère son siège social du 18, rue du Beau-Site, à Caen, au 9, rue Paul-Ansoult, à Darnétal.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Mainsonneuve**, par Chandolas. But: assurer le fonctionnement de l'école. Siège social: école libre mixte de Mainsonneuve, par Chandolas.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Elisabeth**, à Desvres. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: à l'école, rue du Louvre, Desvres.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Joseph**, à Desvres. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: à l'école, 1, rue Delamotte, Desvres.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Nicolas**, à Desvres. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: à l'école, rue Delamotte, Desvres.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Club motonautique de Basse-Normandie.** But: faciliter et vulgariser les sports motonautiques et nauliques dans notre région. Siège social: secrétariat général, hôtel de ville, 2, rue de la Harpe, Flers.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Club de tennis de table du bassin de Brassac.** But: pratique de tous les sports et du tennis de table en particulier. Siège social: hôtel des Voyageurs, route de Selignat, Brassac-les-Mines.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture du Var. **Compagnie Notre-Dame.** But: éducation et développement de la jeunesse. Siège social: 3, rue Jean-Aicard, Saint-Raphaël.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école laïque de Gretz-Armainvilliers.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Gretz-Armainvilliers.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. Association dite **Maison rurale de la famille et des jeunes d'Almenesches.** But: mettre à la disposition des familles et des jeunes des services d'entr'aide, des moyens de distraction et de culture. Siège social: Almenesches.

13 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 12, rue Notre-Dame, Condé.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Amicale laïque des écoles publiques de la Meilleraie-Tillay.** But: éducation post et périscolaire. Siège social: école publique de garçons, la Meilleraie-Tillay.

13 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Syndicat d'initiative de Simiane.** But: faire connaître et améliorer les valeurs touristiques de la région de Simiane. Siège social: mairie de Simiane.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Fédération des conseils de parents d'élèves du département d'Alger.** But: grouper autour de l'école des parents d'élèves et des amis de l'école publique en vue de l'aider matériellement et moralement. Siège social: école de filles, rue Négrier, Alger.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Amicale planaise.** But: créer une atmosphère de fraternité et d'amitié dans un climat familial. Siège social: bar de l'Arrêt, 49, boulevard de la Blancarde, Marseille.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Centre laïque d'aviation populaire.** But: développer le goût pour l'aviation, le vol à voile et l'aéromodélisme. Siège social: école de filles, rue Négrier, Alger.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de Moulins. **Amicale laïque de Saint-Menoux.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de filles, Saint-Menoux.

14 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école, Chalautre-la-Riposte.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **La Boule cressolse.** But: encouragement aux sports. Siège social: maison Maury, le Cres.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Amicale des médaillés du travail de la société Givet-Izieux (usine de Besançon).** But: garder le contact entre anciens collaborateurs; défense de leurs intérêts matériels et moraux; entr'aide mutuelle. Siège social: société Givet-Izieux, les Prés-de-Vaux, Besançon.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. La Société de patronage des écoles laïques de Bacalan prend désormais le nom de **Société de patronage et conseil de parents d'élèves des écoles communales laïques de Bacalan.** Siège social: école de garçons, rue Joseph-Brunet, Bacalan.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Les Castors vosgiens.** But: encouragement et coordination des efforts en vue de l'accession à la petite propriété individuelle. Siège social: 1, place Guilgot, Epinal.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association sportive de Baron-sur-Odon.** But: éducation physique et pratique du football. Siège social: mairie de Baron-sur-Odon.

14 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. L'**Association catholique d'éducation populaire d'Aubusson** modifie la composition de son bureau et ses statuts. Siège social: 24, rue Châteaufavier, Aubusson.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de l'avenue Maréchal-Randon, rue Hauquelin, la Saulaie.** But: défense des intérêts de l'école laïque. Siège social: groupe d'écoles, 55, avenue Maréchal-Randon, Grenoble.

14 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Soisy-sous-Montmorency.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque en général et de l'école en particulier. Siège social: école de filles, 4, rue d'Enghien, Soisy-sous-Montmorency.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle félin de Paris.** But: protection et développement des diverses races félines. Siège social: 16, rue de Marignan, Paris.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association amicale des chronométreurs-analyseurs.** But: maintenir les contacts amicaux entre les chronométreurs-analyseurs, les aider à développer leur formation professionnelle et leur culture générale. Siège social: 87, Grande-Rue, Roubaix.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc de Saint-Martin-de-Landelles.** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Martin-de-Landelles.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Saint-Martin-de-Landelles.** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Saint-Joseph, Saint-Martin-de-Landelles.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Club boulisté **Petanque Jean-Jaurès.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 86, allées Jean-Jaurès, Toulouse.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association pour le développement de l'idée d'entr'aide et de prévoyance.** But: développement de l'idée d'entr'aide et de prévoyance parmi ses membres. Siège social: 6, rue Deville, Toulouse.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Union française des colonies de vacances** (section départementale de la Haute-Garonne). But: soutenir toutes les œuvres de loisirs et de vacances d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes. Siège social: 7, rue des Arts, Toulouse.

16 février 1952. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Syndicat d'initiative de Saint-Dyé-sur-Loire.** But: organiser la commune au point de vue touristique. Siège social: mairie de Saint-Dyé-sur-Loire.

16 février 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Calor Dauphiné.** But: étude des questions techniques de chauffage et sanitaire. Siège social: local de l'association, 15, rue Hébert, Grenoble.

16 février 1952. Déclaration à la préfecture de Caen. **Société de Basse-Normandie de défense et protection des animaux.** But: défendre et protéger les animaux. Siège social: 8, impasse Varignon, Caen.

22 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Fédération départementale du Loiret du parti républicain, radical et radical-socialiste.** But: diffusion des doctrines et du programme du parti. Siège social: mairie, place de l'Etape, Orléans.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

14 janvier 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 29 janvier 1952.) **Union internationale contre le cancer.** But: lutte internationale scientifique et sociale contre le cancer. Siège social: 6, avenue Marceau, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

ABONNEZ-VOUS

au tirage à part des **1952**

TEXTES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

parus au *Journal officiel* de la République française.

Chaque brochure, dans le format in-octavo raisin, présente les textes d'intérêt général en bonne page, dans le cadre des rubriques pratiques des Tables alphabétiques du *Journal officiel*.

Les marges permettent l'assemblage et les annotations.

Les textes peuvent être aisément séparés en vue de la diffusion ou du classement.

BULLETIN DE COMMANDE

à adresser à l'Administration des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

M. .....

Adresse : .....

désire recevoir :

..... exemplaires du tirage à part des textes d'intérêt général, n° .....

Le paiement sera effectué (1) .....

.....

(1) Par mandat-poste, chèque bancaire, chèque postal (C. C. P. : 9063.13, Paris).

BULLETIN D'ABONNEMENT

à adresser à l'Administration des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

M. .....

Adresse : .....

déclare souscrire ..... abonnements d'un an à **3.500 F** aux livraisons en tirage à part des textes d'intérêt général parus au *Journal officiel* de la République française.

Le paiement sera effectué (1) .....

.....

(1) Par mandat-poste, chèque bancaire, chèque postal (C. C. P. : 9063.13, Paris).